

LYON-SPORT

Journal de tous les Sports

Organe Officiel de toutes les Fédérations et des principales Sociétés Sportives

DE LYON ET DU SUD-EST

PARAISSENT TOUS LES SAMEDIS

ABONNEMENTS

Rhône et Départ^{ts} limitrophes, un an 6 fr.
Autres Départements, un an 6 50
Etranger, un an..... 8 fr.
Chaque demande de changement d'adresse
50 centimes en plus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

63, rue de l'Hôtel-de-Ville, 63
Les Annonces sont reçues au Bureau
du Journal

ABONNEMENTS COLLECTIFS

Pour les Sociétés
Par Série de 30 abonnements..... 4 5 »
— 40 — 4 0
— 50 — 3 50
— 100 — 3 »
Départements non limitrophes, 0.50 en plus

HIPPISME



ÉQUIPAGE DES DRAGS DE LYON

Drag du dimanche, 15 janvier.

(DRAG HOUNDS)

Le Rhône, par sa crue subite, a singulièrement gêné les chasseurs.

Pour aller au rendez-vous, les cavaliers ont été obligés de prendre la route de Vaulx qui avait plus d'un mètre d'eau à certains endroits. Néanmoins, beaucoup de monde, malgré le temps sombre et pluvieux.

La chasse, menée, sur tout son parcours, à une allure très rapide, a suivi la digue qui entoure Vaulx, a pris le pont de Décines et est venu se terminer près du Molard.

Master of hounds : Edouard Cottin.

Présents : Marquis et Marquise de Bridieu, M. et Mme Perret, Mme Paul Dugas ; MM. Baguenault de Puchesse, Aynard, Schulz, Billioud, Damour ; commandant de la Rochère ; capitaines de Laveaucoupet, Messimy, de Lafond ; lieutenants de Cordon, de Ligonès, de Valence, des Courtils du Fau, de la Beaume, Charron, Brunet-Lecomte, etc, etc.

Dimanche, 22 janvier, rendez-vous : gare de Vienne, à midi et demi. — Retour : Chasse au renard.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE LYON

Les Courses de Lyon.

Pour la première fois, depuis la fermeture du charmant hippodrome de Bonneterre, nous aurons, cette année, à Lyon, quatre journées de courses. Le Comité vient, en effet, de décider que les courses de Lyon auraient lieu les dimanche 7, mardi 9, jeudi 11, et dimanche 14 mai. Nous ne pouvons que féliciter les innovateurs, non seulement en

raison de la journée supplémentaire qu'ils viennent de créer, mais encore à cause de la disposition des jours de courses et du peu d'intervalle qui les sépare, ce qui permettra aux chevaux en déplacement de prendre part à chacune des journées avec un repos suffisant entre les diverses épreuves.

Le Comité a obtenu par ses démarches auprès des banquiers et maisons de commerce de Lyon que le congé annuel donné aux employés à l'occasion des courses aurait lieu dans l'après-midi du mardi au lieu du lundi, comme précédemment.

Concours hippique de Lyon.

L'ouverture du concours hippique aura lieu cette année le dimanche 16 avril.

La Société des concours hippiques du Rhône et du Sud-Est a apporté quelques modifications dans la composition de son bureau.

M. Joannard, ancien vice-président, est nommé président à la place de M. de Vaugelas, démissionnaire, et nommé président honoraire.

Tous les sportsmen regretteront la retraite prématurée de M. de Vaugelas, dont la part dans l'œuvre de la Société a été si importante et si féconde. Ils se joindront à nous pour se féliciter de voir les destinées de la Société entre les mains de M. Joannard, dont l'expérience et le dévouement ont tant contribué à faire de notre concours hippique l'un des plus prospères de France.

Sont nommés vice-présidents : MM. comte de Chabannes ; Buffaud, conseiller municipal.

Le concours hippique de Paris ayant lieu du 26 mars au 15 avril, le concours de Lyon commencera le jour même de la fermeture de celui de Paris, ce qui permettra aux éleveurs et gentlemen, ayant subi les épreuves de Paris, de venir prendre part au concours de Lyon.

Le concours s'annonce comme devant être brillant, les réserves qui sont d'environ 15,000 francs et les souscriptions toujours nombreuses assurant la vie du concours.

LES AUTOMOBILES ROCHET-SCHNEIDER

se distinguent
par leur

SILENCE ABSOLU
ABSENCE DE TRÉPIDATION
Fabrication supérieure

LES COURSES

Courses de Nice

1^{re} Journée. — Vendredi, 13 janvier

Le beau temps semble définitivement revenu. Les rayons d'un chaud soleil ont illuminé la première journée de la réunion niçoise, aussi le public était-il assez nombreux au pesage.

Le terrain était encore lourd.

Rouen, qui avait mal couru à Marseille, a enlevé le **Prix Blandin** (steeple-chase, à réclamer 3.000 fr., 3.400 m.) où il a mené de bout en bout. Princess Signal n'a pas quitté la seconde place, puis venait Caboulot; Drury Lane et Manon étaient derniers.

Dans le dernier tournant, Manon tentait un effort infructueux et l'ordre d'arrivée était le même que celui du départ. Rouen gagnait nettement malgré un bon rush de Princess Signal.

Alvarez, qui était le favori du ring après Drury Lane, s'est dérobé au bull-finch.

Pari mutuel : Rouen, 10/1, pesage : gagnant 297, placé 59,50, pelouse : 102 et 21.

Les quatorze chevaux restant inscrits dans le **Prix Montecarlo** (grande course de haies, handicap, 20.000 fr., 3.000 m.) se sont présentés sous les ordres du starter.

Vigoureux était nettement favori. Yverdun, Mondovi, Thémistocle trouvaient ensuite le plus grand nombre de partisans. Le cheval autrichien Undolf a été l'objet de quelques gros paris qui le faisaient partir second favori de la cote à 5/1.

Thémistocle s'est élancé en tête suivi des deux chevaux de l'écurie Sanlaville, Mirliton II et Tron de l'Air; Vigoureux au centre du peloton. Yverdun qui était tombé dans le canter ne suivait plus.

En face, Thémistocle galopait avec plusieurs longueurs devant Mondovi. Vigoureux se rapprochait progressivement et rejoignait Thémistocle à la dernière haie, mais celui-ci résistait progressivement et conservait l'avantage d'une longueur.

Trencsin était troisième devant Derby.

Undolf est tombé à la première haie.

Pari mutuel : Thémistocle, 7/1 pesage; gagnant 77 fr., placé 22; pelouse : 60,50 et 16,50.

Dans le **Prix Masséna** (course de haies, 3.000 fr., 1.800 m.), l'écurie Liénart est arrivée première avec Baladin II, après une fort belle lutte.

Pari mutuel : Ecurie Liénart gagnante 29,50; Baladin II 4/1 placé : 58,50.

2^{me} Journée. — Lundi, 16 janvier

La réunion du Grand Prix de Monaco a été des plus brillantes.

Un chaud soleil illuminait l'hippodrome du Var où l'assistance était aussi nombreuse qu'élégante.

L'état du terrain ne laissait rien à désirer.

Epouvante et Provins étaient les favoris du **Prix du Conseil municipal** (course de haies, à réclamer, 3.000 fr., 2.800 m.). Sur la fin du marché, Epouvante était la plus demandée.

Dès le départ, Provins se dérobait et Kye tombait. Fanny Burney menait suivi de Victor et de Craig Lee. En face Craig Lee passait en tête et gagnait sans être inquiétée. Epouvante venait sur la fin enlever la seconde place à l'Exquise. Orthodoxe et Brunello étaient tombés.

Pari mutuel : Ecurie Lesson gagnante, pesage 37,50; pelouse, 20,50; Craig-Lee placé : 34,50 et 29,50.

Seize chevaux ont disputé le **Grand Prix de Monaco** (steeple-chase, handicap, 40.000 fr., 4.400 m.). Le lot comprenait des animaux de classe tels que Valois, Fragoletto, Belfort, Quilon, La Belle Ferrière, Colombo, Fénélon II et Quartaud.

Fénélon II, le représentant de l'écurie Menier, était favori, mais Belfort était jouée tout autant à une cote un peu supérieure. Cluny II et Colombo II trouvaient de nombreux partisans à 8 et 10/1.

Un seul de ceux-ci. Colombo II, a bien figuré. Sur un bon départ, Colombo II s'est élancé en tête suivi de Savoyard. La Belle Ferrière et Caboulot. A la rivière, Cluny II tombait.

En face, la Belle Ferrière prenait le commandement devant Caboulot et Colombo II. L'ordre ne devait plus se modifier jusqu'à la fin. Au second saut de la rivière, Rectitude culbutait.

Dans le dernier tournant, La Belle Ferrière avait course gagnée. Caboulot finissait très fort à une tête, mais sans inquiéter la poulie du comte d'Espous de Paul. Colombo II troisième devant Mesnil Jean.

La Belle Ferrière avait déjà gagné cette épreuve l'an dernier. Elle n'avait rien fait depuis.

Pari mutuel : La Belle Ferrière, 20/1 pesage : gagnante, 370; placée, 108,50; pelouse, 177,50 et 35,50.

Voici les gagnants du Grand prix de Monaco depuis 1889 :

1889 La Barbée, f., à., 61 kil., par Androclès, à M. Chevalier (T. Barker).

1890 Arlay, h. 6 a., 69 kil., par Montargis, à M. Camille Blanc (Newby), et Nut, m., 4 a., 64 kil., par Beaudésert, à M. Ad. Abeille (Boon).

1891 Galantin, h., à 64 kil., par Dutch Skater, au comte de Nicolay (Brockwell).

1892 Napoléon, m., 5 a., 67 kil., par Vignemale, à M. W. Botte (S. Mann).

1893 Germinal, m., 5 a., 63 kil., par Frontin, à G. Ledat (Doggett).

1894 Canada, m., 5 a., 65 kil. 1/2, par Border Minstrel, au vicomte H. d'Espous de Paul (Stanley).

1895 Châtillon, m., 6 a., 65 kil., par Master Kildare, à M. Hoitzer (Newby).

1896 Olifant, m., a., 76 kil., par Bruce, à M. A. Baresse (F. Morris).

1897 Brûle-Tout, m., 5 a., 65 kil., par Gamin, à M. Albert Meunier (West).

1898 La Belle Ferrière, f., 5 a., 63 kil., par Le Destrier, au comte d'Espous de Paul (Stanley).

Dans le **Prix des Alpes Maritimes** (course de haies, handicap, 3.000 fr., 2.800 m.) Cabidoulin, Pimpant, Rameur et le favori Trencsin ont galopé dans cet ordre jusqu'au dernier tournant où Rameur a pris la tête. Le Tétrarque venait dans un bon rush se placer second à une demi-longueur. Trencsin bon troisième.

Pari mutuel : Rameur, 4/1 pesage : gagnant, 64; placé 14,50; pelouse 26 et 7,50.

Société Hippique Française

La Société hippique française vient de faire paraître son bulletin contenant les règlements et programmes des concours de 1899.

Les dates des concours sont ainsi fixées :

Concours du sud-ouest, à Bordeaux, du 4 au 12 février.

Concours de l'ouest, à Nantes, du 8 au 12 mars.

Concours central de Paris, du 25 mars au 16 avril.

Concours de l'est, à Nancy, du 29 mai au 4 juin.

Concours du sud-est, à Vichy, du 23 juin au 2 juillet.

Concours du nord, à Boulogne-sur-Mer, du 21 au 30 juillet.

Société Hippique de Saône-et-Loire

A la séance du Conseil supérieur des Haras qui a eu lieu le 14 janvier dernier, sous la présidence de M. Viger, ministre de l'agriculture, plusieurs décisions importantes ont été prises.

Sur l'initiative du marquis de Barbezieux, président de l'Union des Sociétés de courses du Centre et du Sud-Est, et vice-président de la Société hippique française, la haute assemblée a décidé, à l'unanimité, de solliciter les pouvoirs publics en vue d'un nouvel accroissement progressif et annuel de l'effectif des dépôts d'étalons, à raison de 50 étalons par an, pendant 10 ans, à partir de 1901, ce qui permettra de donner satisfaction à l'élevage dans les régions où celui-ci est susceptible de développements et à l'armée qui réclame un plus grand nombre de chevaux propres à ses services.

On a décidé également l'augmentation du nombre et de l'im-

portance des concours de dressage de chevaux de selle créés par l'administration des Haras. Celle-ci a promis de doubler ses allocations dès cette année et M. de Barbentane a obtenu un avis favorable à sa proposition tendant à ce que les circonscriptions de ces concours soient dans l'avenir moins étendues afin de les mettre mieux à la portée des petits éleveurs qui reculeraient devant des frais de déplacement trop considérable.

Divers autres vœux ont encore été pris en considération et notamment celui qui a pour but l'unification des tarifs de transports des poulinières sur la base du tarif le plus favorable adopté jusqu'ici par une seule des grandes compagnies. Ce vœu était, comme les précédents, présenté et soutenu par le président de la Société hippique de Saône-et-Loire au non de toutes les Sociétés du Centre.

L'examen du vœu émis par les commissions mixtes des Haras et des Remontes a été ajourné à une prochaine séance sur la demande du général Faverot de Kerbrech.

Les Courses Militaires

(Voir le numéro 53 du 7 Janvier)

Lorsque, à cette place, on a préconisé les courses de demi-sang galopeur, les chroniqueurs hippiques — il y en a encore — ceux qui ne jurent que par Longchamp et Chantilly, ont levé les bras au ciel, crié à la désolation des désolations, absolument comme si la production chère à la rue Scribe était menacée. On annonçait un grand ratage; bientôt, le prix de la Pilache les autorisait à se déclarer prophètes dans leur pays. Depuis, ils ont dû singulièrement en rabattre, se montrer moins exclusifs en présence des surprises désagréables que les réunions du printemps ont causées au public. On a vu une production de trois ans tellement médiocre qu'elle est destinée à se battre, à s'entrebattre sans motif sérieux, d'un bout à l'autre de l'année, pour arriver à des *défaites désastreuses*. En parlant d'une course de Chantilly, le leader hippique du *Sport illustré* a regretté d'avoir assisté à un aussi triste spectacle qui, sous bien des rapports, lui rappelait les courses d'ânes de village.

De même, si l'on se donnait la peine de relever toutes les critiques, émises depuis quelque temps sur les steeple, on arriverait à conclure qu'il n'y a pas que les courses militaires qui passent par une phase difficile à traverser.

Les professionnels, en grande partie, sont devenus les maîtres de la piste, où l'on a oublié jusqu'au nom du comte et du vicomte de Montecot, de la Mothe, de Boüexic, vicomte de Lauriston, comte Artus Talon, marquis de Saint-Sauveur, de Saint-Germain, de la Bigne, comte de Cosette, comte d'Evry, etc., intrépides cavaliers possédant une pratique pouvant tenir lieu de science.

Ce que l'on réclame surtout, c'est de créer pour la cavalerie le demi-sang galopeur, qui finira par s'imposer à l'administration des haras, que l'on accuse, à tort ou à raison, de réserver sa manne vivifiante pour les trotteurs et les canassons, dont parlaient, dernièrement, Robert Milton et Touchstone. Aussi, fait-on appel, non au patriotisme, mot dont on abuse trop en France, mais à la sagesse des chefs de corps pour engager leurs officiers à prendre part aux courses créées pour les chevaux achetés par les commissions régimentaires ou fournis par l'Etat. Qu'on favorise, dans une certaine mesure, le pur sang, mais que l'on réserve des prix sérieux pour le véritable cheval d'armes.

Avant d'aborder la question des modifications nécessaires à apporter au mauvais règlement actuel, il est utile de faire un historique succinct des phases par lesquelles sont passées les courses militaires, non depuis les temps les plus reculés, mais simplement dans ce siècle. On marchera au galop dans cette énumération.

L'Empereur avait compris que le développement des courses était susceptible de changer, de métamorphoser le caractère

de l'équitation en créant la science de l'entraînement, dont les applications étaient déjà en honneur dans la cavalerie. Par décret du 30 août 1805, il organise des courses dans plusieurs localités, assiste à celles qui eurent lieu au camp de Boulogne. Le vainqueur était souvent élevé à un grade supérieur. Napoléon peut donc être considéré comme le vrai créateur des courses militaires, qui n'ont fait que prospérer sous la Restauration où elles ont pris le cachet d'anglomanie, déjà si à la mode avant la Révolution, alors qu'un cavalier d'avant-garde, le marquis de Conflans, en était le plus chaud partisan.

Sous le gouvernement de Juillet, une transformation radicale se fit dans l'équitation, qui suivit les influences de la mode. Il ne faut pas oublier que la Croix-de-Berny fut le berceau des steeple-chases.

Les courses de Saumur furent créées en 1850 et considérées comme le couronnement classique de l'enseignement équestre. En 1858, le général Grant, inspecteur de l'Ecole, disait dans son ordre : « Les épreuves de l'entraînement et des courses plates sont de déplorables exercices, qui ne peuvent avoir pour résultat que la ruine des meilleurs chevaux de l'Ecole et devenir la cause des accidents les plus graves, compromettant l'avenir des officiers. Les prix, donnés par son Excellence le ministre de la guerre, sont destinés aux cavaliers les plus adroits à manier leurs armes et leurs chevaux dans les exercices militaires et non dans les luttes épuisantes des hippodromes. »

Cela se passait au temps où l'on parlait beaucoup plus de la tactique des Mèdes et des Perses que de celle des guerres de l'Empire.

En 1863, les officiers sont autorisés à prendre part, avec leurs chevaux d'armes, à un steeple-chase couru sur différents hippodromes.

En 1868, cette permission leur est retirée, parce que, disait la circulaire, « les courses n'avaient produit, depuis leur institution, aucun résultat au point de vue de l'instruction équestre des officiers et que, du reste, elles étaient abandonnées ».

Après la guerre, grâce à l'initiative de M. Lenfumé de Lignières, écuyer en chef de l'Ecole de cavalerie, la fougue de la jeunesse se reporta sur tous les champs de courses. Les officiers reprirent sur les hippodromes, dont l'accès leur avait été interdit.

En 1877, celui de Verrier est inauguré à Saumur.

Le règlement le plus important est celui du 1^{er} septembre 1880 : « L'intérêt, qui s'attache à développer dans l'armée le goût du cheval, la hardiesse et l'habileté du cavalier, engage à donner aux exercices équestres tous les encouragements compatibles avec les nécessités du service. »

« L'un des plus fructueux est l'autorisation donnée à un certain nombre d'officiers et de sous-officiers de participer à des concours et courses de chevaux. Mais ces épreuves publiques doivent être soumises, pour les militaires, à une réglementation qu'il a paru nécessaire de rappeler et de compléter, particulièrement en ce qui concerne le steeple-chase, dont le règlement a été arrêté après avis du comité de cavalerie. »

Une note ministérielle du 24 mars 1884 invite les chefs de corps à n'accorder l'autorisation de prendre part à des courses militaires qu'aux officiers et sous-officiers détenteurs de montures en état de *figurer honorablement* dans les épreuves.

Le 26 février 1886, il est interdit aux lauréats des courses militaires de recevoir des prix en argent; le 26 juin de participer aux épreuves et concours organisés par les Sociétés hippiques. Cette interdiction est levée le 22 juin 1888.

Le règlement de 1880 est abrogé par celui du 29 décembre 1890. Il est formellement interdit à un officier de monter en public, dans quelque course que ce soit, un cheval militaire ou un cheval appartenant à une personne étrangère à l'armée sans en avoir demandé, au préalable, et obtenu l'autorisation du général commandant le corps d'armée qui, par une note ministérielle du 9 mars 1891, est autorisé à déléguer aux chefs de corps, pour des cas *urgents*, les pouvoirs qui lui sont attribués

Dans le règlement du 29 décembre 1881. il n'est plus question de *courses plates et de haies*, mais simplement de *steeple-chases*.

D'après cet aperçu rapide, on peut se rendre compte que les courses militaires ont toujours eu beaucoup de partisans, encore plus de détracteurs. Le général de Lignières, qui a été un des sportsmen les plus en vue de son temps, a porté successivement sa cravache dans les deux camps.

Le règlement a besoin d'être revu et corrigé, parce qu'il ne répond pas au but que ses auteurs avaient cru atteindre. Courtes distances, train effréné, pistes fermées, obstacles peu sérieux, poids trop lourds, suppression de prix aux chevaux placés, réduction des épreuves à deux séries, etc., sont des clauses insuffisantes pour encourager les courses militaires.

Plusieurs propositions, pour se servir du langage parlementaire, ont été soumises à la commission. On demande, généralement, de différencier le pur sang du demi-sang? Jusqu'à qu'à quel degré doit-on exclure le pur sang de ses origines pour le qualifier de demi-sang? C'est dans cette simple question que réside toute la difficulté. Bien des officiers ont des chevaux de demi-sang capables de courir, mais point contre des trois-quarts de sang, ou de demi-sang au terme zootechnique, du mot, *a fortiori* contre des pur sang.

On a rappelé dernièrement ce qui s'était passé à Porchefontaine en 1873, lorsque le général du Barail, ministre de la guerre, avait cherché à réveiller le goût de l'équitation un peu éteint dans la cavalerie. C'est à leur grande origine que, dans cette journée, *Abricot* monté par M. Nexon, écuyer à Saumur, et *Abyssinia II*, montée par M. de Rochefort, officier au 9^e de dragons, ont dû leur triomphe écrasant sur leurs concurrents. A la suite de cette épreuve, on a demandé à ne pas admettre le cheval de pur sang dans ces *military*, quoiqu'il soit reconnu comme servant *bona fide* de cheval d'armes ou de promenade. Cette année, dans le prix de Tananarive, sur dix-huit chevaux engagés, il y avait six demi-sang: pas un seul n'a été placé.

En un mot, on réclame des essais pour les pur sang achetés par la commission régimentaire, d'autres pour les demi-sang livrés par la remonte aux officiers. Voilà ce que décideront des généraux qui, s'ils ont renoncé à la pratique des courses, voient encore les choses du sport par le bon bout de la lorgnette et apportent une ardeur passionnée à tout ce qui peut assurer le vrai renom de la cavalerie sur tous les terrains.

Ce point principal établi, on peut souhaiter de voir augmenter les distances, exiger de longs parcours à travers pays sur de gros obstacles, diminuer les poids, donner des prix en argent, rétablir les allocations aux chevaux placés admettre les chevaux qui ont déjà gagné en obstacle, multiplier les séries.

Ce que l'on ne saurait trop préconiser, ce sont les steeple-chases régionaux, qui pourront être de régiment, de brigade, de division, de corps d'armée.

La tenue militaire serait toujours de rigueur et les courses seraient réglées par le code de la Société des Steeple-Chases.

Pour encourager, chez les sous-officiers, le goût du cheval et ne faire de bons cavaliers, ils seraient autorisés à courir.

On voudrait surtout, voir créer des hippodromes au centre de chaque régiment, où les officiers pourraient entraîner leurs chevaux, se préparer à paraître devant la foule qui, par son empressement, donnerait une nouvelle preuve de l'intérêt qu'elle porte à tout ce qui concerne l'armée. Si quelques intellectuels trouvaient là une occasion de manifester leur mauvaise humeur contre l'armée, on les renverrait à la lecture des ouvrages de leur ami et maître, qui ne comprend probablement pas que l'on peut s'instruire en s'amusant pour acquérir, plus tard, de l'honneur et de la réputation en campagne.

(A suivre.)

H. CHOPPIN.

Notes et Informations

Tous ceux que les progrès du sport hippique intéressent dans notre région dit un de nos confrères de Marseille, se réjouiront avec nous de la bonne nouvelle qui vient de parvenir à la Société Sportive: on vient d'apprendre que l'étalon Coniorn venait d'être affecté au dépôt d'étalons de Perpignan.

Il est à peu près certain que l'ancien cheval du vicomte d'Harcourt sera envoyé en station à Marseille, ce qui donnera pleine satisfaction aux démarches faites par la Société Sportive qui avait demandé qu'en raison des progrès incessants faits dans notre région par l'élevage des pur sang, on affectât à notre ville un étalon de tête capable de satisfaire les desiderata des éleveurs.

Nous ne pouvons que remercier l'administration des haras de la sollicitude qu'elle a montrée à l'égard de notre région si longtemps délaissée. Au lieu des Prétendants et des Campéador dont nous avons dû nous contenter jusqu'ici, nous aurons, pour la saison prochaine, deux étalons enfin dignes de ce nom. A Hyères, *Roitelet*, qui récolta 57.000 de prix dans sa carrière de courses, et à Marseille *Coniorn*, dont on n'a pas oublié les nombreuses victoires sur 2.000, 3.000 et 4.000 mètres qui rapportent à son heureux propriétaire, le vicomte d'Harcourt, le joli denier de 159.000 francs. Nous reviendrons sur ces deux étalons dont nous publierons les pedigrees complets. Contentons-nous d'indiquer pour aujourd'hui que *Coniorn* est par son père le dépositaire du sang précieux d'Hermit et de Galopin, dont sont issus les principaux vainqueurs des grandes épreuves en Angleterre et en France. Par sa mère Cordelia, il descend de Tynedale, père de Border-Minstrel et du fameux Stockwell, l'étalon le plus remarquable qui ait existé en Angleterre.

Cela se passe à Marseille, et notre Département, pourtant si riche, reste et restera probablement encore longtemps en dehors de ce mouvement si important pour le sport hippique.

♣ Le vicomte d'Harcourt vient d'être nommé commissaire de la Société d'Encouragement, cette nomination a été unanimement approuvée de tous les sportsmen.

♣ Mondovi, à M. J.—B. Prudhon a été arrêté boiteux dans le Prix de Monte-Carlo à Nice.

♣ Mun, à M. Ph. Sanlaville, victime d'un accident en disputant le Prix Blondin, est rentré mardi matin à Marseille.

♣ M. G. Ledat a offert à M. L. de Romanet, la somme de 25.000 francs pour le cheval Rameur.

Cette offre n'a pas été acceptée.

♣ A la suite de sa victoire dans le Prix du Conseil Municipal, la jument anglaise Craig-Lee a été réclamée pour 10.001 fr. par M. G. Ledat.

♣ M. Georges Arnaud, de Nîmes, vient d'installer dans l'ancien établissement de Marti, au boulevard des Neiges (Bonneveine) son écurie d'entraînement sous la surveillance d'Urbain Lillamant. Six chevaux sont arrivés vendredi dernier de Nîmes, et deux nouvelles recrues s'y sont adjointes, Khiva et Briséis achetées à M. Hattin qui les avait précédemment données en location à M. Dautresmes.

♣ Le gentleman-rider, M. J. Aninard, prépare actuellement son cheval Thé-Vert pour les courses de Hacks du mois de mars.

♣ L'excellent rider M. H. Galy, tombé avec Cluny II, dans le Grand Prix de Monaco, en a été quitte avec quelques contusions sans gravité.

♣ La chute faite par Ch. Dambielle avec Rectitude, dans le Grand Prix de Monaco, a paru tout d'abord très grave; mais quelques instants après l'habile jockey du baron de Cholet, reparaisait sur la piste en selle sur Valescure.

CHASSE



CHIENS

Nouvelles des chenils appartenant à des membres de la Société Canine du Sud-Est.

Meute de M. Moyne-Jacqueminot à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).

Il y a une dizaine d'années, après la dissolution d'une vieille société de chasse, dont il avait fait longtemps partie et qui ne chassait qu'avec des *chiens courants dits de pays*, M. Moyne-Jacqueminot, qui avait remarqué les inconvénients de gorges, de pieds, d'ensemble et de coup d'œil de ces *chiens de pays*, resté seul amodataire de près de trois mille hectares de bois en montagne dans le canton de Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or), eut l'idée de créer une petite meute de chasse à tir avec des *chiens de Franche-Comté*. En 1892, il obtint de M. le docteur Coillot plusieurs chiots de bonne origine. Ces chiots réussirent admirablement et, avec quelques saillies de beaux types de même race, M. Moyne-Jacqueminot fut bientôt en possession de très beaux sujets. Actuellement, la meute se compose d'une vingtaine de chiens en comptant les élèves que M. Moyne-Jacqueminot a distribués à des amis.

Huit de ces chiens ont été exposés à Dijon, à l'exposition que la Société canine du Sud-Est a organisée au mois de juin, l'année dernière ; ils n'ont obtenu que le second prix en meute en raison de leurs défauts d'uniformité dans la taille et dans le type, mais ils ne représentaient pas l'élite du chenil, car plusieurs chiens et chiennes qui auraient formé un bien meilleur ensemble, n'avaient pas pu être exposés à cause de leurs fouels écourtés, en vue d'éviter des blessures continuelles pendant les chasses dans des bois excessivement fourrés.

Une chienne de la meute, *Stella*, a été très remarquée à Dijon et a obtenu un prix d'honneur, un prix spécial et un 1^{er} prix. M. le docteur Coillot, qui l'a jugée, en dit le plus grand bien dans son rapport.

« Le prix d'honneur offert au propriétaire du plus beau chien courant des classes 4 à 7 (mâle ou femelle) a été enlevé par le n° 11, *Stella*, chienne de race *porcelaine*, à M. Moyne-Jacqueminot, qui forçait l'admiration de tous les connaisseurs et qui était vraiment irréprochable dans ses formes, dans la beauté de sa tête, de ses yeux, en un mot, un véritable type de cette race trop rare encore et dont elle est le véritable et pur représentant ».

M. Moyne-Jacqueminot a fait inscrire *Stella* au livre des origines français.

Parmi les autres chiens, le plus dans le type, nous pouvons citer : *Sonore* et *Clairaupe*, nées en 1892 ; *Floribo*, en 1893 ; *Porthos*, *Grisono*, *Mirabella*, en 1895 ; *Buffalo*, *Timbalo*, en 1896. Un seul piqueur à pied, Claude Chenu, marcheur infatigable, sert les chiens, sans Trompe.

M. Moyne-Jacqueminot chasse ordinairement avec ses amis, MM. H. Darviot, Alexis Edouard et Gustave Naigeon, tous excellents veneurs, dans les bois de Bouilloud et dans la forêt de Bornes. Les chiens, avec leurs belles gorges de hurleurs, font une fort belle musique qui, en outre du charme qu'elle a pour des oreilles de chasseurs, leur permet de perdre rarement la chasse dans les combes profondes et dans les accidents brusques de terrains, durs à escalader rapidement pour des piétons.

Malgré la rareté relative de la Côte-d'Or en gibier, les tableaux annuels sont assez variés.

Voici, du reste, à titre de document, les résultats obtenus par M. Moyne-Jacqueminot et ses amis depuis la formation de leur meute :

1894-95 : 34 lièvres, 2 chevreuils, 6 sangliers, 3 renards (forcé 3 lièvres et 1 marcassin).

1895-96 : 38 lièvres, 4 chevreuils, 1 renard (forcé 5 lièvres).

1896-97 : 21 lièvres, 4 sangliers, 7 renards (forcé 4 lièvres).

1897-98 : 51 lièvres, 6 chevreuils, 5 sangliers, 9 renards (forcé 1 chevreuil et tué au ferme un sanglier de 200 après 7 heures de chasse).

1898-99 : 36 lièvres, 4 chevreuils, 2 sangliers, 8 renards (forcé 3 lièvres), 2 blaireaux, 2 chevreuil et 1 sanglier tué dans les chiens par un braco après 6 h. 1/2 de chasse.

En raison de leur légèreté, de leur élégance et de leur distinction avec leur poil si ras, si brillant qui les font un peu ressembler au *braque St-Germain*, on pourrait croire que les *chiens de Franche-Comté* manquent d'endurance, mais il n'en est rien, car, sans vouloir prétendre que les *chiens de porcelaine* ou de *Franche-Comté* sont aussi rudes que des griffons, jamais M. Moyne-Jacqueminot n'a vu ses chiens faiblir un seul instant, en chassant soit en montagne dans les bois touffus de Bouilloud, soit en plaine dans les terrains rocailleux de la forêt de Bornes. Même par les plus mauvais temps de neige fondue et les plus fortes bourrasques, jamais ses chiens ne boudent, tellement ils aiment la chasse. Ils ont très bon nez, sont droits et collés à leur voie ; travailleurs et sans trop d'ambition que de bien faire, ils fournissent bien et régulièrement tout en galopant. Ils sont assez dociles et faciles à créancer tout en étant très tenaces sur les défauts.

Comme exemple d'endurance de ces chiens nous pouvons citer le fait suivant.

Le 17 janvier 1895, avec 50 centimètres de neige, la meute, après avoir attaqué une bande de sangliers et fait tuer deux laies, avait été ralliée sur un ragot qui, après une demi-heure de randonnées s'était mis au ferme qu'il tint un bon quart d'heure ; le bois était tellement chargé de neige que les hommes, qui n'étaient pas à plus de 300 à 400 mètres, ne purent pas arriver pour le servir. La bête est enfin délogée, la chasse part, et l'animal est manqué ; en changeant de forêt, il prend un grand parti et entraîne à sa suite la meute dans une pointe d'une trentaine de kilomètres, après laquelle tous les chiens, égarés, sont restés, en majeure partie, pendant trois jours et trois nuits dans la neige, sans qu'aucune suite fâcheuse en résulte pour aucun d'eux.

M. Moyne-Jacqueminot peut donc être fier de ses excellents élèves, car en faisant saillir ses deux remarquables lices : *Stella* et *Clairaupe*, par un bon étalon, soit du chenil de M. le Dr Coillot, soit du chenil de M. le comte de Guerdavid, il est certain d'arriver à obtenir une meute qui ne laissera absolument rien à désirer dans son ensemble, tout en conservant les précieuses qualités de chasse que ses chiens possèdent.

Il faut espérer que l'exemple donné par M. Moyne-Jacqueminot sera suivi par les chasseurs de notre région du Lyonnais et du Forez, et que le chien de pur sang de *Franche-Comté* ou autre sera un peu plus prisé à l'avenir que les vilains *briquets* qui composent trop souvent les équipages de chasse à tir.

BUBLANNE.

Echos et Nouvelles

Field-Trials à venir

19 au 26 mars. — Société centrale pour l'amélioration des races de chiens en France et Société des field-trials de Normandie. Secrétaire : M. Boutroux, 40, rue des Mathurins, Paris.

27 mars. — Gordon Setter-Club belge. — Bulletins d'inscriptions, 42, rue d'Isabelle, Bruxelles.

26 et 28 mars. — Griffon-Club belge. — Bulletins d'inscription, 42, rue d'Isabelle, Bruxelles.

20 et 30 mars. — English Setter-Club belge. — Bulletins d'inscriptions, 42, rue d'Isabelle, Bruxelles.

4 et 5 Avril. — International Pointer and Setter Society. — Secrétaire-général : M. V. du Pré, 42, rue d'Isabelle, Bruxelles.

7 et 8 avril. — Société Royale St-Hubert. — Secrétaire générale : M. V. du Pré, 42, rue d'Isabelle, Bruxelles.

10 et 11 avril. — Internationalen Field Trials-Club de Cologne. — Président : M. C. Dubelman, Cologne.

Fermeture de la chasse

Par décision du ministre de l'agriculture, la clôture générale de la chasse à tir est fixée au 29 janvier 1899 pour tout le territoire.

St-Hubert Mauriennaise. — Cette société a procédé, dimanche, au renouvellement de son bureau. Ont été nommés : MM. Foray Achille, président ; Ribatto Joseph, vice-président ; Foray Jules, comptable, secrétaire-trésorier.

Des mesures ont été prises pour empêcher la destruction du gibier en temps de neige. Ce résultat sera facilement atteint avec l'aide des chasseurs des communes environnantes qui, frappés de la diminution croissante du gibier de poil et de plume, sont disposés à faire eux-mêmes la police du braconnage. Nous signalons charitablement aux braconniers la présence, dans leurs régions respectives de ces nouveaux auxiliaires des gendarmes.

A midi, un banquet, admirablement servi, a réuni à l'hôtel St-Georges, nos Nemrods qui se sont séparés assez tard dans la soirée en se donnant rendez-vous pour l'année prochaine, à l'hôtel Jay à La Chambre

La PREVOYANCE-ACCIDENTS, 10, quai de Retz, Lyon
assure les **CHASSEURS** contre tous accidents.

TIR AUX PIGEONS

Tir aux Pigeons de Monte-Carlo

Le **prix Voss** a réuni quarante-et-un tireurs. M. Piali a été premier 15/15 ; M. Erskine 14/15, deuxième ; la troisième place a été partagée entre M. Drevon et le comte de Robiano 12/13. Les autres poules ont été pour MM. Roberts, Asti, Démonts, Perego.

Le **prix Gajoli** a été disputé par quarante-huit tireurs. Les deux premières places sont partagées entre MM. Robinson et Crespi 10/10 ; la troisième place est partagée entre MM. Paccard et Viloughby.

Soixante-seize tireurs ont pris part au **prix de Soragna** ; les trois premières places ont été partagées entre MM. R. Gourgaud, Robinson, Lonhienné, 11/11. THE PULLER.

Soixante tireurs se sont mis en ligne pour le **Premier Prix Supplémentaire**. Les deux premières places ont été partagées entre MM. Hall et Langhendouck, 8/8. La troisième place a été pour M. Riva, 9/10.

TIR

Cartouches gratuites

Mon intention n'est pas de concourir pour la prime à laquelle Herbé convie les tireurs, d'abord parce que je n'ai pas d'opinion faite sur la stupéfiante réponse de M. le ministre de la guerre, au sujet des cartouches pour armes modèle 1874. Ensuite, j'estime que la solution à donner à cette réponse est trop laborieuse.

Mais s'il est impossible d'obtenir ces cartouches pour armes modèle 1874, que l'Etat nous mette à même d'obtenir celles 1886-90 à des conditions meilleures que celles auxquelles elles nous sont cédées.

Il paraît qu'il n'est pas possible à l'Etat de produire des cartouches, qui ne coûteraient pas moins de 12 centimes et demi pièce. La Société Française des munitions, elle-même, après

un gros effort, avait trouvé le moyen d'établir, au prix de 10 centimes, une cartouche rechargée ; c'était déjà un progrès, mais à peine ces cartouches étaient-elles entre les mains des sociétés de tir qu'elle a déclaré n'en plus vouloir faire ?

J'ai indiqué, il y a quelque temps, quels étaient les prix des munitions de guerre de divers pays étrangers. Puisqu'il est démontré que ni l'Etat ni même la Société Française des munitions, malgré son monopole, ne peuvent établir des cartouches, pour les sociétés de tir, aux prix approximatifs de nos voisins, que le gouvernement fasse appel à l'industrie privée, et qu'il offre une prime à la meilleure proposition économique pour arriver à créer une cartouche dont le prix ne dépasserait pas celui de nos voisins.

Il serait peut-être nécessaire d'admettre à ce concours les étrangers, car il est presque certain que la solution la meilleure viendra de là, à moins que l'industrie privée n'ait des moyens plus économiques que l'Etat, comme ça arrive chaque fois qu'on s'adresse à elle.

Dans le cas contraire, nous serions alors, pour cela, tributaires de l'étranger, et en cela il n'y aurait rien de bien anormal, car nous l'avons souvent été pour des choses plus sérieuses que celle-là, notamment le transport de nos soldats et du matériel à Madagascar !

Je crois que si vous mettez cette question au concours, les réponses seront abondantes, car il y a longtemps que l'opinion est faite là-dessus.

SANS-CIBLE.

Société de Tir de Lyon. — Le groupe des tireurs de section a l'honneur d'informer les membres de la Société que son banquet annuel aura lieu samedi soir, 4 février.

Les membres de la Société qui désireraient se joindre à leurs camarades du groupe sont priés de vouloir bien se faire inscrire au bureau de la Société, 9, rue du Garet, avant le 30 janvier, dernier délai.



AVIRON

Cercle de l'Aviron. — Nous apprenons que le grand bal annuel du Cercle de l'Aviron qui, chaque année, trouve tant de succès, aura lieu le samedi, 4 février prochain, dans les salons du Grand Café. On se souvient encore des cartels ravissants de style et imprimés en caractères gothiques, au chiffre et cachet de la Bande d'Oies. Le Cercle renouvellera certainement, cette année, cette seconde soirée masquée et travestie, mais nous n'en connaissons pas encore la date. Le bal annuel s'annonce comme plus brillant que jamais.

ANNECY. — **Société Nautique.** — Les équipiers qui avaient repris l'entraînement, ont été obligés de cesser à cause de la crue des eaux, le lac déborde sur les quais, ce qui ne s'était pas vu depuis longtemps.

ALPINISME

Club alpin. — Le banquet annuel aura lieu ce soir, au Grand Café. Nous en rendrons compte.

ST-JEAN-DE-MAURIENNE. — **Club alpin.** — L'assemblée générale annuelle des membres de la section de Maurienne du Club Alpin Français, aura lieu le dimanche 22 courant, à 2 heures du soir, au siège de la Section, à St-Jean-de-Maurienne.

A l'issue de la réunion, un membre de la section, M. Dumur, pharmacien à Modane, offrira à ses collègues et à leurs familles une intéressante séance de projections, dans une salle de l'hôtel de ville.



CYCLISME

Le Cyclisme à Lyon

Ainsi que nous l'avons annoncé samedi dernier, nous publions la lettre de M. Pierre de Zuch, lettre parue dans le *Tout-Lyon*.

Lettre ouverte à Jeannette.

Quelle est la gracieuse personne qui se cache sous la signature de *Jeannette* dans le *Lyon-Sport* ? Je ne sais, mais, si j'ignore son nom, sa naissance, je me doute du moins de son pays, qui doit être la Normandie. Elle doit appartenir en effet à cette race rusée et matoise qui ne veut jamais dire ni oui, ni non, et qui, pour ne jamais se compromettre répond toujours à côté de la question posée.

C'est ainsi qu'elle a fait, du moins, la semaine dernière, en répondant à notre dernier article sur le Vélodrome Tête-d'Or, lui demandant de citer la foule innombrable de personnes (qu'elle disait connaître), à même de diriger convenablement semblable exploitation.

Avec son esprit railleur et de femme pointilleuse, dans une agréable chine (puisque tel est son mot de prédilection), elle vient me désigner tout naturellement pour remplir ces délicates fonctions, de directeur du Vélodrome. Non ! mais vous avez rêvé, ma bonne amie, en pensant que cette réponse me suffirait, et que content, je m'en tiendrais là et resterais coi. Croyez-vous que le bonheur me fasse oublier, comme vous semblez le dire, que le sport a encore besoin de défenseurs à Lyon, et que nous ne serons jamais trop pour arriver à vaincre et à convaincre tout ses détracteurs ? Non ! n'est-ce pas, et si vous ne l'avez déjà reconnu, vous vous en apercevrez bientôt, car je serai et veux toujours rester prêt à la lutte, pour défendre une chose que mieux que personne vous comprenez : la régénération des corps faibles et affaiblis, par l'éducation physique.

Je viens donc à nouveau vous demander, puisque vous vous dites à même d'en trouver, quelles sont les personnes que vous croyez susceptibles de prendre avec succès la direction de notre piste municipale, de façon à la soutenir et à les conseiller au besoin.

Pierre de Zuch.

Réponse également ouverte à M. P. de Zuch.

Que je sois une gracieuse personne, comme vous le dites, Monsieur, je le sais très bien et les rares et discrets amis qui me connaissent feront chœur avec vous.

Mais que je sois Normande, comme vous m'en accusez, je proteste. Cela prouve précisément que vous ignorez, mais là absolument, mon nom, ma naissance... et mon pays. Encore si vous m'aviez accusée d'être du Midi... trois quarts. Peut-être, en effet, ai-je tort de me laisser emballer par un tas de mirages dont vous avouez cependant être épris vous-même.

Je n'aurais pas voulu mettre les pieds dans le plat ; vous y tenez. Allons-y ! Le mot est à la mode.

Vous voulez connaître mes candidats à la direction du Vélodrome du Parc. On ne refuse rien à un joli garçon et je m'empresse de vous obéir.

Je m'étais bornée à vous désigner et j'avais énuméré vos rares qualités. N'avez-vous pas été un peu normand, vous-même, en vous dérobant ? Osez dire que vous ne pensez pas de vous tout le bien que j'en pense moi-même.

Il n'y a pas de fautille à savoir ce que l'on vaut et votre petit trémolo — touchant, je vous assure — sur le besoin qu'a de défenseurs le sport à Lyon, prouve toute la générosité de votre caractère. Des champions loyaux et sincères comme vous, il en faudrait beaucoup.

Que vous le vouliez, ou non, je vous maintiens donc en tête de ma liste.

Il faut vous nommer les autres maintenant, et me voici quelque peu embarrassée, pour savoir par qui commencer. Bah ! Je me risque.

M. Guelpa. — Vous ne nierez certes pas le désir qui le tient de conserver les rênes d'une administration, dont il voit les avantages et les charges... à sa manière.

Avec lui, vous le savez, inutile de songer à le trouver en faute. La riposte est toujours prête : si ce ne sont pas les Fédérations, ce sont les Sociétés ; si ce ne sont pas les Sociétés, ce sont les coureurs ; si ce ne sont pas les coureurs, c'est le public ; enfin, c'est toujours quelqu'un qui a tort. Lui, jamais !

Je me garderai donc de discuter sa candidature, soucieuse que je suis de ma tranquillité et j'ai même supplié Gaston de ne pas s'en mêler.

A vous la *chine*, si la chose, sinon le mot, vous va.

M. Deloger. — Quand, dans une des réunions de l'été dernier, je le vis sans sa barbe en fleuve, n'ayant conservé que la moustache penchée *fièrement* à la gauloise, je m'étais déjà dit : Voici le directeur rêvé ! Cette moustache représentait bien le délégué militaire de l'U. V. F. et je me le figurais au milieu des coureurs :

« Que f... aites-vous là. Rentrez, scrongnieu, ou sinon... suspension pendant la saison... scrongnieu ! »

Mais, hélas, je l'ai rencontré hier, sa barbe repousse ! Et il a beau froncer encore le front, l'air martial a disparu ! On lui taperait volontiers sur le ventre ; il a l'air si jovial ! (Oh Jeannette ! !)

Ce n'est un mystère pour personne que la direction du Vélodrome Tête-d'Or le tente et il vous sera difficile de nier ses aptitudes. Une seule chose me tracasse. Comment fera-t-il pour distinguer les vrais professionnels de ceux qui ne le sont pas... tout en l'étant, les semi-professionnels, si j'ose ainsi parler, ceux que l'U. V. F. accueille et que l'U. S. F. S. A. repousse ?

Etes vous initié aux mystères de professionnalisme et de l'amateurisme ?

Avez vous une idée de ce que sera le sort d'un directeur de vélodrome entre ces lettres d'alphabet sibyllines et rivaless entre elles ? Mais je m'égare et reviens à... mes candidats.

Que diriez-vous de **M. Bouchard** ?

Représentant de Phébus ! Voilà un homme éclairé, je pense. Ce n'est pas lui qui s'embarquera sans biscuit et sans peser le pour et le contre. Ce serait même là une vertu capable de me séduire.

Un directeur sachant mener sa barque et faire ses affaires fera certainement celles du sport.

Voulez-vous mon opinion bien franche ? La direction idéale serait celle où entrerait un homme du métier, comme M. Bouchard et un membre d'une grande fédération, comme M. Deloger.

Il me semble que toutes les conditions du succès se trouveraient réunies et que nous pourrions alors espérer voir enfin du vrai sport à notre Vélodrome municipal.

Municipal ! Mais, j'y pense. La Ville est aussi un candidat que je vous recommande. Un conseiller municipal délégué sportif ! Ce serait assez fin-de-siècle. Il faudra creuser cette idée : elle est pleine d'imprévu.

Vous ai-je satisfait, monsieur ? Oui, n'est-ce pas ? Il ne nous reste donc qu'à nous unir — en tout bien, tout honneur, entendons-nous bien — pour défendre côte à côte notre cher sport et... *honni* soit qui mal y pense ! Bien vôtre. JEANNETTE.

VÉLODROME DE LA TÊTE-D'OR

Nous trouvons dans le *Journal des Sports* l'entrefilet suivant que nous publions à titre de renseignement sur l'état d'âme du monde cycliste lyonnais. impatient de connaître le sort que notre conseil municipal compte faire au Vélodrome dit municipal :

Notre ami et correspondant de Lyon, M. Deloger, nous écrit au sujet de la piste municipale de cette ville :

« On attend toujours une solution concernant ce vélodrome. Sera-t-il démolé ? La Municipalité pense-t-elle confier encore la destinée de cette charmante piste à l'ancienne administration dont la guigne est en passe de devenir proverbiale ?

« Les cyclistes lyonnais voudraient bien être fixé à ce sujet. »

Cyclisme militaire

M. le Gouverneur militaire de Lyon a désigné le lieutenant Perrin, du 99^e de ligne, pour faire des conférences cyclismes militaires, sous les auspices de l'Union Vélocipédique de France, et de l'Aéronaute-Club de France (section du Rhône).

Nous ferons connaître ultérieurement la date et le lieu de la première conférence.

Cyclophile Lyonnais.

Dans son Assemblée générale du 13 janvier, le Cyclophile Lyonnais a composé comme suit son Conseil d'administration pour l'année 1899 :

Président : M. P. Terrasse ; vice-présidents : MM. Berthéas et Marius Brunier ; trésorier : M. Regnault ; trésorier-adjoint : M. Giraud ; secrétaire : M. Clert ; secrétaire-adjoint : M. Faure ; conseillers : MM. Paul Laurent, Stupffel, Rohmer, Cruiziat et Royer.

Bicycle et Automobile Club

Cette Société, la plus ancienne société cycliste de Lyon, vient de nommer le bureau de son Conseil, pour l'année 1899, comme suit : MM. Clozel, président ; Marcel et Brun : vice-présidents ; Dériard, trésorier ; Burdet, secrétaire ; Colin, trésorier adjoint ; Passet, Olion, Ardoin, conseillers.

Nous apprenons, d'autre part, que le B. A. C. donnera le 28 janvier, son bal annuel, dans les salons du Grand Café.

Nous rendrons compte de cette soirée dont le succès sera certainement aussi grand que les années précédentes, les bals du Bicycle-Club ayant la réputation d'être des plus élégants et des plus selects, et son aimable président, M. Clauzel, comptant, dans le sport et dans le monde, de nombreuses sympathies.

Photo-Cycle Lyonnais.

(19, rue Puits-Gaillot.)

Le banquet d'hiver de cette société aura lieu demain dimanche, à 2 heures précises, à l'hôtel du Louvre, 7, quai de Bondy.

Familial-Cycle. — Voici, pour l'année 1899, la composition du bureau de cette société, dont la prospérité va toujours croissant.

Ont été élus à la dernière assemblée générale :

MM. Didier J., président ; Pasquier Claudius, vice-président ; Carton Gustave, secrétaire ; Rey M., secrétaire adjoint ; Martelat Marius, trésorier ; Marguin L., trésorier adjoint ; B. Monnaie, capitaine de route ; Sig Camille, lieutenant de route ; Charbonnier Louis, archiviste infirmier ; Berne Léopold, conseiller ; Michel Gabriel, conseiller.

Siège social : Brasserie Genevoise, 19, cours de la Liberté, 19, Lyon.

ANNECY. — Vélo-Club. — Le V. C. A. vient de décider qu'il donnera son bal annuel le samedi, 11 février prochain, dans les salons de l'hôtel de ville, mis gracieusement à sa disposition par la municipalité.

Une nombreuse commission, composée de dévoués sociétaires, s'occupe déjà d'organiser cette charmante soirée dont la réussite égalera certainement celle de l'année dernière.

Les invitations seront lancées dans quelques jours.

G. MARTIN.

MONTÉLIMAR. — Lundi soir a eu lieu, dans son local habituel, la réunion générale des membres du Montélimar-Vélo. Après avoir approuvé les comptes de 1898, ils ont renouvelé leur bureau. Ont été élus : président : M. Durif Henri, dentiste ; vice-président : M. Tardieu Emile, industriel ; trésorier : M. Exbrayat Félix, comptable ; secrétaire : M. Verrot Emile, cafetier.

AIX-LES-BAINS. — Vélo-Club Aixois. — Dans sa réunion du 12 courant, le V. C. A. a renouvelé son bureau pour l'exercice 1899. — Ont été nommés :

MM. J. Bonna, président ; P. Egraz, A. Domenge, vice-prési-

dents ; L. Domenget, trésorier ; Béguel, secrétaire ; Gelloz, secrétaire adjoint.

Le président, dans un discours très applaudi, a d'abord remercié les sociétaires pour la confiance qu'ils lui accordent depuis sept ans déjà ; puis, parlant sport, a fait espérer, pour l'année en cours, quelques belles réunions de courses vélocipédiques dignes des précédentes, mais plus nombreuses, si possible.

Il a ensuite abordé plusieurs questions sur lesquelles nous rexiendrons en temps utile et qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs.

Un seul point noir a marqué cette réunion ; il a été décidé que le bal annuel n'aurait pas lieu.

La séance levée, on a sablé le champagne en l'honneur du bureau élu et ce n'est fort avant dans la nuit que l'on s'est séparé.

PÉQUOI.

COMMUNICATIONS

U. V. F.

La Commission sportive de l'U. V. F., dans sa dernière séance, a pris la décision suivante :

« Par mesure d'ordre, sont relevés de leurs fonctions tous les délégués sportifs de l'U. V. F. nommés au 31 décembre 1898. »

A l'avenir, la Commission sportive est décidée à exiger des candidats à ce poste des capacités toutes spéciales et l'engagement formel de faire respecter et appliquer sévèrement le règlement de courses de l'U. V. F.

♣ Le commencement des pénalités à la Commission sportive de l'U. V. F.

La Commission sportive vient d'infliger six mois de suspension, à partir du 1^{er} janvier 1899, aux coureurs L. du Bot, dit Tobud, et Ariès jeune, le dernier frère d'Ariès, le recordman bien connu.

Le coureur du Bot a encouru cette suspension pour avoir changé de pseudonyme afin de participer à une course à laquelle il lui était interdit de prendre part, et le coureur Ariès, pour s'être fait son complice.

♣ L'International Cyclist's Association prévient le président de la Commission sportive de l'U. V. F. que les coureurs : Miller, Waller, Nown, Gimm, Pierce, Lawson, Juilius, Teddy-Hale, Stevens, Turville, Joyeux, Schinneer, Aronson, Franck, Albert, Stéphane, Pilkington, Neal, Frederick, Monachon, Forster, Bliven, King, Groise, Ballon, Cissac, Rafferty, Smith sont suspendus par la League of American Wheelmen jusqu'au complet paiement de l'amende de 250 francs qui leur a été infligée.

Sont également suspendus par la L. A. W. les coureurs Mac Duffee et Ed. Taylor, jusqu'à ce qu'ils aient payé 1,000 francs d'amende.

En conséquence, l'interdiction aux courses sur tout vélodrome affilié à l'U. V. F. est prononcée contre chacun de ces coureurs, à moins de présentation du reçu de la somme qu'ils ont à payer.

A. A. Chase a été suspendu pour deux mois par la N. C. U.

U. V. F.

SECTION DU RHONE.

La commission sportive de l'U. V. F. rappelle aux coureurs « professionnels » que, pour la prochaine saison de courses, la licence qu'elle doit délivrer sera absolument exigée par tous les organisateurs de courses et par tous les vélodromes.

Une application très sévère de ces dispositions devant être faite, les coureurs sont invités, en conséquence, à adresser leurs demandes au chef Consul de l'U. V. F., 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon (pour le département du Rhône).

Les coureurs auront soin d'indiquer leurs *couleurs* et leurs *pseudonymes*.

♣ Réunion du « personnel consulaire » du Rhône le jeudi, 26 courant, au siège, café Morel, place Bellecour, à 8 h 1/2 précises. Présence obligatoire.

INFORMATIONS

Un record de Capelle

Dans le but de commencer son entraînement pour les courses de 24 et 72 heures auxquelles il veut prendre part, notre vaillant coureur lyonnais, Capelle, recordman du monde des 100 kilomètres sans entraîneurs, établira, aux premiers beaux jours, le record Lyon-Paris à bicyclette, distance 530 kilomètres environ, qu'il compte couvrir en 23 heures. Nous reviendrons en temps voulu sur cette tentative et nous annoncerons toutes les principales villes, et l'heure approximative de son passage. Cette tentative se fera sans entraîneurs.

♣ Le coureur Goncet, qui fut champion du tour du Léman, quitte Genève et va s'installer à Lyon.

♣ A propos de Lyon : les coureurs Lambrecht, Jacquet et Lagarde vont composer une même écurie de course lyonnaise pour la saison prochaine.

Un bon point à T. C. F.

Le président du Touring-Club se faisant l'interprète des protestations soulevées par le nouveau tarif de consigne, vient d'adresser à M. le ministre des travaux publics une requête le priant de faire comprendre la bicyclette dans la catégorie des colis ordinaires taxés 0 fr. 10 le premier jour et 0 fr. 30 les suivants.

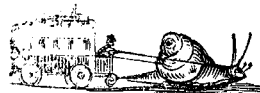
Il s'appuie sur le caractère démocratique de la bicyclette comme mode de transport, sa fréquente utilisation, l'insignifiance des manutentions auxquelles elle donne lieu, comparativement aux objets tels que pianos, armoires, voitures de toutes sortes, auxquels le nouveau tarif l'assimile.

D'autre part deux demandes d'interpellation ont été déposées à la Chambre par MM. Pastre et Delussy au sujet du décret sur l'augmentation des droits de consigne et de stationnement dans les gares, des bicyclettes ou voitures d'enfant.

Cycles Castoldi Montée des Carmélites, 32
Impasse des Carmélites, 3
MARQUE FRANÇAISE A LYON

TAVERNE ST-HUBERT LYON, Rue Tupin, 34, LYON
RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Liqueurs de marques — Spécialités de Bières. — Soupers après le spectacle. — Salles de réunions pour les Sociétés sportives. Téléphone

25, rue GRENETTE INSTITUTION KNEIP DE FRANCE
Articles spéciaux et exclusifs LINGERIE en Tissus cellulaire
POUR TOUS GENRES DE SPORTS CHAUSSURES, Casquettes, Bretelles articulées, etc., etc.



AUTOMOBILISME

Les Automobiles

Le règlement du concours international d'accumulateurs pour voitures automobiles, concours qui aura lieu à Paris le deuxième lundi d'avril et jours suivants, vient d'être publié par les soins de l'Automobile-Club de France.

La question des accumulateurs est trop importante pour ne pas intéresser tous ceux qui comprennent l'avenir de la locomotion automobile. L'inconnu de la traction électrique sur

route va peut-être être démasqué par ce concours, qui nous dira en combien de temps une batterie sera hors d'usage, et ce qu'elle coûtera à remplacer.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer les principaux articles de ce règlement.

Art. 3. — Le concours portera :

- Sur la durée des éléments;
- Sur le rendement industriel de la batterie, c'est-à-dire sur le rapport entre l'énergie fournie aux bornes des accumulateurs pendant la charge et l'énergie débitée pendant la décharge;
- Sur la fréquence, l'importance et la facilité des opérations d'entretien;
- Sur le poids des accumulateurs comparé à leur débit et à leurs capacités;

Le tout dans des conditions de trépidations et de variations de débit aussi semblables que possible à celles que les accumulateurs auraient à subir en service sur des voitures automobiles.

Art. 7. — Les épreuves du concours dureront, en principe, autant qu'il sera nécessaire pour mettre hors de service toutes les batteries. Cependant, ces épreuves seront closes après six mois.

Art. 9. — Les épreuves auront lieu par périodes de six jours, séparées par un jour de repos.

Un jour par semaine, les batteries seront déchargées en tension, sans trépidations, au régime constant de 54 ampères pendant cinq heures. Toute batterie dont la différence de potentiel aux bornes, pendant cet essai, tomberait au-dessus de 8,5 volts sera retirée du circuit.

Après quatre mises hors circuit, la batterie sera définitive ment éliminée.

Pendant cinq autres jours, les batteries seront soumises, pendant cinq heures à l'aide d'un appareil automatique, à des trépidations aussi analogues que possible à celles qu'elles éprouveraient en service sur des véhicules automobiles circulant sur des chaussées empierrées ou pavées ordinaires.

Pendant ces cinq heures, les batteries en tension seront soumises à des régimes de décharge à intensité variable, suivant le tableau ci-dessous :

Tableau de décharge des Batteries

Intensité en ampères	Durées en minutes	Quant. d'électric. en ampères-minutes
20	2	40
100	0 5	50
30	3	90
40	2 5	100
70	3	210
30	5	150
20	0	30
0	10	0
Totaux.....	30	720

Ce tableau de décharge, réalisé au moyen d'un commutateur tournant, dont l'évolution sera complète en une demi-heure, sera exécuté deux fois de suite, chaque tour complet correspondant à une quantité d'électricité sensiblement égale à 12 ampères-heure.

Le septième jour (dimanche) sera un jour de repos.

Le concours sera clôturé de fait lorsque toutes les batteries seront hors d'usage. S'il s'en trouve qui résistent six mois, le concours prendra fin, les expériences étant considérées comme concluantes.

Le match Chasseloup-Laubat-Jenatzy

Hier, à trois heures, a eu lieu à Achères, la rencontre entre M. le comte de Chasseloup-Laubat et M. Jenatzy, dans les meilleures conditions possibles : route sèche, vent et soleil dans le dos.

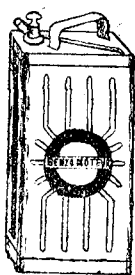
Le signal du départ a été donné d'abord à M. Jenatzy, qui a été chronométré : 1^{er} kilomètre, départ arrêté, 1' 8" ; 2^e kilo-

mètre, départ lancé, 51". Temps total, 2' 2". Le record (2' 9" 3/5) était donc battu.

M. de Chasseloup-Laubat est parti ensuite, et ses temps ont été les suivants : 1^{er} kilomètre, 56" 2/5 ; 2^e kilomètre, 51" 1/5. Temps total : 1' 47" 3/5.

La médaille d'or de la *France automobile* reste donc, jusqu'à nouvel ordre, à M. de Chasseloup-Laubat, et son temps est le record pour tous instruments de locomotion sur route.

Le temps du second kilomètre, 51" 1/5, qui correspond à une vitesse d'un peu plus de 70 kilomètres à l'heure, aurait pu encore être meilleur sans un accident arrivé à la voiture dans les derniers 300 mètres ; le collecteur brûlé. La voiture a atteint le but sur sa seule lancée, pour ainsi dire.



ESSENCE DE PÉTROLE SPÉCIALE
Marque FENAILLE & DESPEAUX
BENZO-MOTEUR
 POUR
Moteurs et Automobiles

Athlétisme  **Football**

U. S. F. S. A.

Commission de Football-Rugby. — *Séance du 9 janvier* (Extrait du P. V.). — Sur une question renvoyée par le Conseil à la Commission pour donner son avis, la Commission après, discussion, est d'avis qu'un capitaine a toujours le droit, au cours d'une partie, de compléter son équipe du moment qu'il y fait entrer un ou plusieurs équipiers qualifiés. Elle émet le vœu que cela soit précisé dans les codes de football-rugby et association.

La Commission reçoit l'engagement de l'équipe de l'Union Sportive du lycée Ampère, de Lyon, dans le Championnat interscolaire. Elle décidera ultérieurement dans quelles conditions les équipes des départements participeront à ce championnat.

Bureau du Comité du Sud-Est

Réunion du 16 janvier 1899. — Sont présents : MM. Burnichon, Héritier, Klain, Caron, Gavet, Molard,

Courrier. — Lettre de la Commission Dijonnaise de cross-country communiquant le tracé et le profil du parcours. Ce tracé, n'étant pas définitif, le secrétaire est chargé d'envoyer à l'Union la carte de l'Etat-major aussitôt que Dijon l'aura communiquée. Le secrétaire est également chargé de demander à l'Union de faire insérer, au journal *Tous les Sports*, ce tracé et ce profil.

M. Burnichon propose de déplacer les matches de championnats des équipes du F. C. L. et de l'A. C. L. qui doivent se jouer le 19 février, pour éviter leur coïncidence avec le championnat de cross-country et afin de permettre aux membres des Sociétés lyonnaises de se rendre librement à Dijon. Les deux dates proposées pour ce championnat sont : le 22 janvier et le 12 mars. Au cas où les capitaines ne pourraient pas s'entendre, ces matches se joueraient le 10 février, date primitivement fixée.

Le Bureau manifeste le désir qu'un membre du Comité soit présent à chaque match de championnat. M. Klain

est prié de représenter les équipes au match de championnat de l'U. S. L. A. contre R. C. L. qui se joueront le 22 janvier. M. Gavet est chargé de représenter le Comité aux matches du F. C. L. et de l'A. C. L., si toutefois ces matches se jouent dimanche prochain.

M. le président écrira au Conseil de l'Union pour réclamer les challenges de football, équipes deuxièmes et le challenge interscolaire de course à pied.

La clôture des engagements aux championnats de football (équipes scolaires) est fixée au 25 février et le prix d'engagement sera de 5 fr.

En réponse à la demande de M. Lambelot, le Bureau est d'avis que les membres honoraires ne peuvent pas prendre part aux championnats. La séance est levée à 11 h. 1/2.

Convocation. — La prochaine séance du Comité du Sud-Est aura lieu le 30 janvier courant, à 9 h., au siège.

Ordre du jour :

- 1^o Constitution de la commission de la course à pied ;
- 2^o Organisation définitive des championnats de cross-country. — Jury ;
- 3^o Décision à prendre pour les challenges (course à pied, football équipe deuxième) ;
- 4^o Questions diverses. *Le Secrétaire : C. MOLARD*

Une Enquête chez nos Scolaires.

On se souvient que la *Commission supérieure de l'Education physique*, avait commencé son travail par des vœux — (celui des *bains par aspersion* a marqué la séance — notamment celui d'élever le niveau de l'éducation physique et d'en définir les méthodes, et aussi celui de pourvoir à l'organisation d'un enseignement normal supérieur. Cette commission serait sur le point d'entrer dans une période plus active. Avant de prendre une décision elle tient à connaître exactement l'état actuel des sports dans les établissements d'enseignement. Elle a demandé une enquête à ce sujet, et M. le vice-recteur de l'Académie de Paris vient d'envoyer aux inspecteurs d'académie de son ressort une circulaire comprenant un questionnaire sur ce point.

Voici quelques-unes de ces questions :

« Existe-t-il dans votre établissement une association d'élèves pratiquant les exercices physiques ? Nombre de ses membres ? S'il n'en existe pas, quelles en sont les raisons ? »

« Comment l'association s'est-elle créée et organisée ? Par l'initiative des élèves ou par celle des chefs, professeurs ou répétiteurs de l'établissement ? »

« Quels sont, parmi les exercices ci-dessous énumérés, ceux qu'elle pratique : *courses à pied ; saut ; vélocipédie ; football-rugby ; football-association ; cricket ; kockey ; gouret ; lawn-tennis ; longue-paume ; escrime ; natation ?* »

On ne s'occupe pas encore de la province. Mais n'est-ce pas là une invitation officiellement faite aux proviseurs des lycées et collèges d'encourager la constitution d'associations scolaires, et d'organiser les sports athlétiques parmi leurs élèves ?

La constitution libres de ces associations est la meilleure préparation à l'établissement des cours et aux examens de certificat d'aptitude que cette commission prépare en ce moment.

Nos proviseurs et les directeurs de collèges vont certainement comprendre qu'à bref délai ils recevront une pareille circulaire et qu'on leur saura gré d'avoir officiellement devancé les vœux de la commission.

Nos scolaires ne doivent plus s'étioler entre les quatre murs d'une cour ou se dandiner à la queue-leu-leu dans les rues et sur les promenades. Il leur faut le grand air et les exercices physiques, athlétiques et autres qui nous prépareront une race forte et saine !

En attendant que cette enquête soit ouverte officiellement, nous sommes disposés, avec l'aide et dans l'intérêt des associations scolaires de notre région, à faire nous-mêmes cette enquête, à laquelle répondront certainement tous les lycées et collèges des départements du Rhône, de l'Isère, de l'Ain, de la Loire, de Saône-et-Loire, de la Côte-d'Or, de la Haute-Loire, des deux Savoies, de la Drôme, de l'Ardèche et départements voisins.

Les réponses aux questions ci-dessus indiquées seront publiées dans Lyon-Sport.

Les dirigeants de ces associations et tous les élèves comprendront qu'ils peuvent ainsi, par les renseignements publiés, contribuer puissamment au triomphe de la cause sportive, tout en facilitant le travail de la Commission supérieure de l'éducation physique. Nous les prions donc instamment de répondre à notre appel et de nous donner tous les renseignements utiles pour leur société et pour notre enquête.

♣ Le Vélo vient de créer une coupe de football Rugby, qui sera disputée la saison prochaine, non seulement entre les sociétés françaises, mais encore par les sociétés étrangères. Le Football-Club de Lyon s'est inscrit de suite et figure en tête de la liste des engagements.

Football-Club de Lyon

Comité. — Séance du 18 janvier 1899.

Présents : MM. Burnichon, Child, Barbenès, Alabrune, Pouzet, Hadley, Meysson, Vuillermet, Place, Vascalde. Absent excusé : M. Audibert.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Courrier. — Lecture est donnée des lettres suivantes :

— 1^o De M. le président de l'Athlétic-Club. Le comité prend la décision suivante : L'Athlétic-Club, refusant de reporter les matches de championnat fixés au 14 février à la date du 29 janvier courant, proposée par nos capitaines sur l'invitation du bureau du comité du S. E. pour permettre à toutes les sociétés lyonnaises d'envoyer des équipes de cross à Dijon le 19 février, décide que suivant la lettre de l'A.C.L. cette date du 19 février sera définitivement maintenue et que les équipiers devront s'abstenir de participer aux championnats de cross-country, s'ils ont une place à occuper dans les équipes engagées.

— 2^o Du Stade Grenoblois. Le comité accepte la date proposée par le S. G. L'équipe première se rendra donc à Grenoble le 29 janvier pour jouer le match revanche contre l'équipe première du S. G. M. Hadley, capitaine, demande formellement que le match ne soit joué que si le terrain a les dimensions réglementaires ; il écrira à ce sujet au Stade Grenoblois.

— 3^o Du Football-Club de Marseille. Le comité fixe au 5 mars le match revanche contre l'équipe première du F. C. M. Lecture est donnée du rapport de la commission de football, en suite duquel le comité vote les crédits demandés pour les équipes première et seconde nécessaires au déplacement pour Paris. — L'équipe première partira le 13 février à 9 h. 28 du matin. L'équipe seconde partira le 14 février à 7 h. 25 du soir, pour jouer le 12 février contre l'équipe seconde du Stade Français. M. Lorenzo, capitaine, répondra au Stade Français. M. Burnichon est prié de se tenir en correspondance avec l'U.S.F.S.A. et la Compagnie P.-L.-M. pour ces déplacements. M. Hadley prendra les mesures nécessaires pour le séjour à Paris. Dimanche 22 courant, match entre les équipes premières et secondes de l'A.C.L. et du F.C.L. Le droit d'entrée de 0 fr. 25 continuera à être perçu sur le terrain. Les membres de l'A.C.L., société prenant part au match, seront admis sur la présentation de leur carte. M. Alabrune est désigné par le comité pour surveiller l'entrée.

Le trésorier est chargé de faire parvenir à M. le Maire de Villeurbanne la somme de 19 fr. 45, montant des entrées sur le terrain du 15 janvier et affectées aux pauvres de la commune.

Le Comité autorise le trésorier à acquitter la facture Grüber, ainsi qu'à faire parvenir au comité du S. E., le montant de la colisation pour l'année 1899.

Admission. — Est admis à titre de membre honoraire : M. Lœwengard, 11, place des Hospices, présenté par MM. Mayers et Child.

Le Comité prie M. Fontanilles de se charger de l'organisation et de prendre le commandement de l'équipe troisième. Le secrétaire le prévendra par lettre. — M. Pouzet, archiviste, est prié de retirer, au bureau de *Lyon-Sport*, la collection de ce journal et de tenir les archives à jour.

M. Meysson présentera à la prochaine séance l'inventaire du matériel.

A la suite du match avec le Cosmopolitan-Club, le capitaine de l'équipe première demande la distribution des casquettes d'honneur votées précédemment à ses équipiers. Les titulaires désignés par le vote pour les casquettes d'honneur sont : MM. Child, Staples, Place, Vuillermet et Bavoze. M. Vascalde est chargé de s'occuper de l'achat et de la confection de ces casquettes.

M. Burnichon donne lecture d'une lettre de la Société des Régates Lyonnaises.

Le Comité décide de convoquer les membres actifs en assemblée générale pour le mercredi, 1^{er} février prochain :

Ordre du jour : 1^o Modification aux statuts ; 2^o admission des membres d'une Société nautique ; 3^o ratification des décisions de la Commission d'Avion ; 4^o questions diverses.

La séance est levée à 11 h. 1/2.

Le Secrétaire : VASCALDE.

Athlétic-Club de Lyon.

(Siège social : Taverne St-Hubert.)

Assemblée générale du 5 janvier. — La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Héritier. Après l'appel nominal et l'adoption du procès verbal de la séance précédente, la parole est donnée au secrétaire pour la lecture de son rapport sur la marche du club. Il passe en revue les trois premières années d'existence du club, suit jour par jour sa marche, énumère ses succès, critique quelques défauts d'administration, suggère quelques réformes, fait l'éloge des membres fondateurs et termine son rapport par une note toute vibrante de patriotisme.

Le trésorier fait ensuite le rapport financier qui est très satisfaisant.

Lecture est ensuite donnée de la correspondance : Lettre de M. le capitaine de l'équipe seconde du Stade Grenoblois. M. Andréani, capitaine de l'équipe seconde de l'A. C. L. regrette vivement qu'après avoir accepté verbalement un match pour le 15 janvier, le capitaine du S. G. ait attendu le dernier moment pour donner une réponse non favorable. M. Andréani informe l'assemblée qu'il a engagé des pourparlers avec Tournon et St-Etienne.

L'ordre du jour appelle la modification aux statuts. Après discussion, l'assemblée décide qu'en effet, quelques modifications doivent être apportées aux statuts. On nomme une commission ainsi composée : MM. Chanas, Perrin Louis, Bertin, Fechet, Jaquet, Debroux, Vincent. Cette commission devra réviser les statuts et présenter les modifications qu'elle aura jugé nécessaire d'y apporter à la réunion du 26 janvier.

De ce fait, des modifications des statuts, l'élection du bureau qui devait avoir lieu à cette réunion est reportée au 26 janvier.

La séance est levée à 11 heures. Le secrétaire : A. BERTIN.

♣ Nous annonçons, il y a quelques jours, que l'Athlétic-Club avait engagé des pourparlers avec l'Association Athlétique du Lycée de Grenoble, pour un match d'équipes premières.

Nous sommes heureux d'apprendre aujourd'hui que ces pourparlers ont abouti et que ce match se jouera le 29 janvier à Grenoble. Bonne chance à l'A. C. L.

♣ Les équipiers premiers et seconds sont priés d'être exacts demain à 4 h. 1/2 au local. Ils joueront une partie d'entraînement contre les deux équipes du F. C. L.

Racing-Club de Lyon.

Assemblée du 6 janvier 1899. — La séance est ouverte sous la présidence de M. Mollard.

Insignes. — M. le président fait connaître le résultat de ses démarches auprès de la maison Ramboz, Les insignes seront livrés au prix d'un franc. En voici la description; Bouton émaillé bleu avec R. C. L. entrelacés, rouges. Le port de cette insigne sera obligatoire.

M. Berthet dépose une proposition tendant à ce qu'un insigne sur le maillot soit également voté.

Il est décidé de faire broder sur le maillot les lettres R. C. L. entrelacées rouges. La maison Egli estime le prix de cel broderie à 0 fr. 85.

M. Marin fait connaître la composition de l'équipe, qui jouera à Grenoble, le dimanche 15 janvier 1899, un match contre l'équipe première du Stade : *arrière*: Berthet; *trois quarts*: Janicot, Denat, Gagneux et Dagand; *demis*: Carron et Vuarin (cap.); *avants*: Chaudenson, Balmas, Létang, Depaillat, Mollard, Delorme, Pellardy J. et Bonnet.

Le départ pour Grenoble étant fixé à 7 h. du matin, le dimanche 15 janvier, ces équipiers sont priés de se trouver à la gare de Perrache à 6 h. 30 au plus tard. BONNET

Demain, dimanche, se jouera le match de championnat de football entre cette société et l'U. S. L. A. Les équipiers sont priés de se trouver à 2 heures le plus tard au local.

Voici la composition de l'équipe première.

Arrière: Berthet; *Trois-quarts*: Janicot, Chapeaux, Dérioux-Denat; *Demis*: Deygas et Viviani (cap.); *Avants*: Mollard, Pellardy, Delorme, Stugocki, Rey, Chaudenson, Balmas, Létang.

Remplaçants: Gagnieux, Galland, Pascal, Stugocki.

Philégic-Club Lyonnais.

(Siège social: Café Collet, 14, place du Pont.)

La séance est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Ducelier. 15 sociétaires étaient présents. M. Mangeon ayant donné sa démission, il est procédé à l'élection d'un vice-président. M. Joffroy est élu. Un conseil de 3 membres est élu; en font partie: MM. Faure, Ayçaguer, Jeante.

MM. Ducelier, Bertrand, Morénas, sont chargés de prendre les renseignements nécessaires pour le championnat de cross-country du 19 février. L'équipe qui le disputera est ainsi composée: MM. Mialot, Ducelier, Bertrand, Joffroy, Faure P., Faure A. et Charles. Les coureurs sont priés de déposer la somme de 5 francs le mercredi 1^{er} février.

Admissions. — Les admissions de MM. Marilly, Ferraton, Marius ont été acceptées.

Les admissions de MM. Bonnaud, Ciamin, Demaille, Rey, Thévenin, Joanny, n'ont pas été acceptées.

Cross-country. — Dimanche 22 janvier, le P. C. L. fera courir un cross d'entraînement auquel les sociétés lyonnaises sont invitées. L'équipe du P. C. L. est spécialement convoquée à ce cross qui mesurera environ 10 kilomètres et se courra sur Feyzin. Le départ aura lieu à 9 heures précises au bas de la montée de Feyzin.

Partie d'entraînement. — Le P. C. L. devant jouer dimanche 22 janvier une partie d'entraînement contre une équipe du R. C. L., les équipiers sont priés de se trouver à 1 h. 1/2, café Nesme, au Grand-Camp.

Voici la composition de l'équipe. — *Avants*: Ducelier, Bertrand, Méziat, Ayçaguer, Joy, Marilly, Morénas, Boursier, Béréziat. — *Demis*: Joffroy, Charles. — *Trois-quarts*: Miallot (cap.), Faure, Jeante, Malet. — *Arrière*: Marius.

La séance est levée à 10 h. 1/4.

Le Secrétaire: J. BERTRAND.

Union Sportive Dijonnaise.

(Siège social: café Bossuet, 7 et 9, rue Bossuet.)

Réunion du 11 janvier 1899. Procès verbal. — La séance est ouverte à 8 h. 45, sous la présidence de M. C. Lambelot, président.

Sont présents: MM. Dommey, Doyen, Guenot, Batier, Chuchet, Guillerminot, Tortochot, Finel, Truitard, Houdard, Regnaudin, Régulier, Bloch.

Il est donné lecture du procès verbal de l'assemblée générale qui est adopté sans observation.

— Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Lachat, président du Racing-Club Bourguignon; le président est chargé de répondre suivant décision prise par les membres présents.

— L'élection de la commission sportive est renvoyée à la prochaine séance, on procède alors à l'élection des capitaines de foot-ball et de cross-country.

— MM. J. Regnaudin et M. Houdard sont élus capitaines d'équipe première et seconde.

M. H. Chuchet, à l'unanimité, est élu capitaine de l'équipe de cross-country; il est chargé de convoquer son équipe et de l'entraîner sérieusement en vue du championnat du Sud-Est.

— Deux membres honoraires présentés par M. Lambelot sont admis pour 1899.

— Le secrétaire est chargé de faire parvenir à MM. Dezaux (R. C. P.) et A. Pons (S. A. M.) les diplômes offerts par l'U. S. D. au cross interclubs.

Le calendrier sportif de la saison d'été sera élaboré à la prochaine séance par la commission sportive et suivant l'avis du Comité, devra être adressé aux clubs régionaux, à seule fin de ne pas faire double emploi.

— Le président recueille les dernières adhésions pour le banquet et donne rendez-vous pour les sociétaires y participant, au restaurant Padiolleau, place d'Armes, à 7 h. 1/2.

— Le cross d'entraînement aura lieu le dimanche à 2 heures du soir sur 10 à 11 kil. à Larrey.

La séance est levée à 10 h. 15.

Le secrétaire général: H. DOYEN.

Racing-Club Bourguignon

Séance du 13 janvier 1899. — La séance est ouverte à 9 h. 35 sous la présidence de M. Lachat. 27 membres sont présents. Après lecture du procès verbal de la réunion du 5 janvier qui est adopté, on vote à l'unanimité l'admission de M. Ziegler.

Trois nouveaux membres honoraires: MM. Perruche, Gaudet et Adeleine sont présentés par M. Lachat. Deux nouveaux membres actifs: MM. Degand et Charlot Jean sont présentés par MM. Mairet frères.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Lambelot président de l'U. S. D. informant que sa Société renonce à toute rencontre de Football avec le R. C. B.

M. Lachat annonce qu'il a reçu la démission de M. Guy, membre actif.

L'Assemblée générale annuelle est décidée pour le 19 janvier à l'effet de renouveler le bureau et les diverses commissions pour l'année 1899.

La séance est levée à 10 h. 1/2. Le secrétaire: VÉDERINE.

ROMANS. — Football-Club Romanais. — La Commission du Football-Club Romanais a l'honneur de prévenir les sociétaires que dimanche prochain, 22 courant, aura lieu une importante partie d'entraînement en vue de se préparer au match lancé par l'équipe de Chambéry et qui se jouera à Romans le 5 février prochain.

Il est donc indispensable que les sociétaires assistent aux séances d'entraînement, d'ailleurs des amendes très sévères seront infligées aux retardataires et aux absents.

Le rendez-vous est fixé à 1 h. 3/4. Le coup d'envoi sera donné à 2 heures.

La Commission.

FOOTBALL

LYON CONTRE DIJON

R. C. B. (1^{re}) contre F. C. L. (2^e).

La pluie, l'horrible pluie n'a cependant pas arrêté, dimanche dernier, nos vaillants footballeurs qui ont joué le match pour lequel les Dijonnais s'étaient déplacés. Deux cents personnes

assistaient à cette partie qui mettait aux prises l'équipe première du Racing-Club Bourguignon et l'équipe seconde du Football-Club de Lyon.

Disons de suite que la victoire est revenue assez facilement au « second team » du F. C. L., qui marche depuis deux ans de succès en succès, grâce aux efforts persévérants de P.-J. Lorenzo, son dévoué capitaine.

A 2 h. 1/2 bien exactement, l'arbitre siffle le coup d'envoi accordé par le sort aux Dijonnais. Le ballon ne va pas très loin, mais il est bien suivi, aussi ne tarde-t-il pas à être amené dans le camp des Lyonnais. Heureusement, quelques belles passes des trois-quarts du F. C. L. reportent le jeu dans les 22 mètres du R. C. B. Il y restera désormais jusqu'à la fin de la première « manche ».

Au début, la partie, on doit le reconnaître, est confuse, désordonnée. A un moment on entend crier « coup franc ». A ce cri, les racingmen s'arrêtent. L'arbitre pourtant n'a rien sifflé, aussi Blouin en profite-t-il pour aller marquer — au grand ébahissement des Dijonnais — un essai pour Lyon contre les poteaux de but. Imhoof, dans un de ses bons jours, le transforme d'une façon splendide.

A la reprise, Dijon attaque avec fureur, mais, malgré les efforts de Coissard et des deux frères Mairret, l'avantage continue à rester du côté de Lyon. Pendant ce temps, la pluie qui ne cesse de tomber, rend le terrain lourd et glissant et les équipiers semblables à des nègres ! L'équipe seconde du F. C. L. continue cependant à faire des passes, plusieurs sont couronnées de succès. Meysson réussit un essai en force au sortir d'une mêlée. C'est ensuite Blouin, puis Arnidat qui franchissent la ligne de but du R. C. B. et qui marquent pour Lyon de nouveaux essais. Imhoof ne transforme que celui de Blouin. Tous ces essais, marqués coup sur coup, jettent le désarroi dans le camp de Dijon. Tout le monde crie à tue-tête, surtout le capitaine qui ne peut arriver à se faire entendre. Du côté du F.C.L. beaucoup de calme, au contraire, et beaucoup de silence. Bravo les clubmen !

Avant la mi-temps, Joé Vuillermet profitant du brouhaha qui règne parmi les Dijonnais et d'un mauvais coup de pied d'un de ces derniers, suit le ballon et va marquer un cinquième essai pour Lyon. Le but est manqué. La mi-temps est alors sifflée, le F. C. L. ayant 19 points à son actif.

La seconde manche du match n'amène pas de grands changements dans les deux camps. Lyon continue à jouer dans les 22 mètres de Dijon. Les racingmen, moins bien entraînés que les « nôtres » commencent à se fatiguer, aussi Lorenzo en profite-t-il pour jouer avec cinq trois-quarts. Cette tactique lui réussit assez bien, toutefois elle aurait encore bien mieux avantage les Lyonnais si C. Perret, qui jouait à l'aile gauche, n'avait si souvent « sauté » les trois-quarts centre en chargeant en travers pour se rapprocher de son ami Totor à l'aile droite. Le ballon devenait de plus en plus glissant ; d'autres essais ont été perdus en suite de passes manquées au bon moment. Dolbeau a cependant fini par en réussir un, de brillante façon. Imhoof le transforme. A signaler encore une belle charge de Grataloup bien arrêtée par Mairret jeune, un essai de dropped-goal par Dolbeau, mais sans succès.

Au sortir d'une mêlée, Meysson fond droit devant lui et va marquer en force un nouvel essai pour Lyon. Imhoof le transforme encore.

Enfin, sur une belle série de passes, le ballon arrive aux mains de Paule, franchissant la ligne de but de Dijon et marquant le huitième et dernier essai. Le but est manqué.

M. Vaschalde, qui arbitrait, proclame alors le « second team » du F.C.L. vainqueur par 32 points (8 essais : Blouin 2, Meysson 2, Arnidat, Vuillermet, Dolbeau, Cassas, chacun 1, et 4 buts par Imhoof) à rien au Racing-Club Bourguignon.

Cette nouvelle victoire de l'équipe seconde du Football-Club sur une équipe première a été, à juste titre, très applaudie. Les équipiers seconds du F. C. L. nous ont montré au cours de cette partie un brillant jeu d'entente et de combinaisons. Beau-

coup de passes surtout, mais par contre, pas assez de dribbling. C'était pourtant le jour ou jamais !

A signaler parmi les avants : Meysson, Grataloup, Vuillermet et surtout Alabrune, qui sera un excellent joueur ; Blouin et Dolbeau ont fait merveille.

Après ce match, important en ce sens qu'il nous donne une ligne de comparaison entre notre équipe seconde du F. C. L. et les équipes parisiennes, Lyonnais et Dijonnais se sont trouvés réunis, à la Taverne St-Hubert autour d'une table fort bien servie.

A minuit, les racingmen, enchantés de la réception du F. C. L., quittaient Lyon aux cris mille fois répétés : de Vive le Racing-Club Bourguignon ! Vive le Football-Club !

Les équipes étaient composées comme suit :

F. C. L. — Arrière : Laverlochère ; **trois-quarts :** Blouin ; Ch. Perret, Arnidat, Paule ; **demis :** Lorenzo, (capitaine) Dolbeau ; **avants :** Meysson, Crassé, Grataloup, S. Alabrune, Robin, Imhoof, J. Vuillermet, Paris.

R. C. B. — Arrière : Chechillot ; **trois-quarts :** Mairret (cap.), Mairret jeune, Fort, Joanne ; **demis :** Bouchacourt, Denommey ; **avants :** Renault, Champy, Charlet, Nectoux, Coissard, Molle, Gavet, Guignard,

M. Lachet, président du R. C. B. assistait au match. MM. Hadley et Bavozy jugeaient les touches. Henri PLACE.

Football-Association. — Après le match Lyon-Dijon, qui a fini avant 4 heures, les équipiers premiers du F.C.L., tentés par le temps doux succédant à la pluie continue durant le match, se sont mis en maillot. Vu le mauvais état du terrain lourd et glissant et le nombre insuffisant des équipiers ainsi réunis spontanément, une partie d'association a été de suite organisée. Nos équipiers, heureux de sortir de ce repos forcé, ont joué avec beaucoup d'entrain et ont fait un excellent exercice pour les *dribblings*.

Remarqué surtout les jeux de M. Reeves, nouveau joueur du Club, et qui devrait bien se décider à pratiquer le rugby ; Imhoof qui, malgré le match qu'il venait de jouer, n'a pu résister au plaisir de remuer le ballon avec les pieds ; Hill, Child, Hadley, l'audacieux Paret, Vaschalde, Able, etc. Les points n'ont pas été comptés mais les clubmen n'en comptent pas moins un excellent travail de préparation que l'on devrait bien renouveler quelquefois. Il me semble aussi qu'on néglige un peu trop les exercices de passes de ballon qu'il était d'usage de faire avant de jouer, soit de pied ferme, soit en courant, afin de s'habituer un peu à tous les ballons et prendre ainsi l'habitude de l'avoir rapidement en mains. Je demande aussi que les capitaines forcent un peu plus l'émulation et rétablissent les épreuves de 100 m. à courir, une épreuve avant la partie, une épreuve après la partie ; une de ces épreuves devrait être courue avec le ballon en mains. Ces exercices préliminaires, cet entraînement indispensable, cette émulation sont des moyens utiles et trop négligés, depuis quelque temps surtout ! Je crois qu'il me suffira de les rappeler aux capitaines pour pouvoir inscrire ici les résultats de ces épreuves. Jean GERVAIS

GRENOBLE. — Match entre le Stade grenoblois et le Racing-Club lyonnais. — C'est dimanche dernier sur le terrain du Stade que s'est joué le match conclu entre cette société et le R. C. L.

Voici quelques détails sur la partie :

1^{re} mi-temps. — Grenoble a le choix du terrain. Le coup d'envoi est donné par Lyon à 2 heures, malgré une pluie battante. Environ 200 personnes n'avaient pas craint d'affronter les mauvais temps pour venir en avant leurs vaillants athlètes. Dès le début de la partie, le Stade s'installe dans les 22 m. de Lyon ; après 5 minutes, Argoud marque un essai que L. Reydel transforme en but.

Le R. C. L. reprend l'offensive et, par deux fois, menace les lignes de but du Stade. A la suite d'un coup franc accordé au S. G., L. Reydel réussit le but aux applaudissements du public. Lyon ne se décourage pas, il reprend vigoureusement l'offensive,

plusieurs coups francs sont accordés; Dalban, qui n'a pas cessé durant la partie de donner l'exemple, s'empare du ballon, fait une charge magnifique et va marquer un essai, le but est manqué de peu.

2^e mi-temps. — La pluie tombe de plus belle. Le Stade reprend l'offensive et, au bout de 5 minutes, Pinatzis, du Stade, marque un nouvel essai, le but est manqué. A la reprise, les lignes de but du Stade se trouvent à nouveau menacées, les Stadistes ne tardent pas à refouler les Lyonnais, deux essais sont marqués coup sur coup par L. Reydel et Chabrol.

A partir de ce moment le Stade s'installe dans les 22 m. lyonnais et n'en sort presque plus malgré une belle défense des Lyonnais. Quelques minutes avant la fin de la partie, Argoud marque un nouvel essai.

L'arbitre, M. Couturier, capitaine de l'équipe première du Lycée, proclame le Stade Grenoblois vainqueur par 23 points, soit 6 essais, 2 Argoud, 1 Dalban, 1 Pinatzis, 1 Reydel L., 1 Chabrol, 2 buts dont un après coup franc (L. Reydel).

Que dire de la partie? Elle a été assez intéressante malgré la pluie. A signaler toutefois le jeu trop dur de quelques Lyonnais et un peu trop de cris.

L'équipe lyonnaise s'est vaillamment comportée. Les avants ont de la vitesse, mais manquent de poids; du côté du Stade il n'y a que des félicitations à faire.

Voici la composition des équipes :

S. G. — *Arrière* : Jordan. — *Trois quarts* : Argoud, Côte E., Dalban (cap.), Prévost. — *Demis* : Tissot, Bastin. — *Avants* : Reydel L., Carron, Monrier, Reydel J., Chabrol, Bernard, Pinatzis, Plisson.

R. C. L. — *Arrière* : Berthet. — *Trois quarts* : Delorme, Fischer, Deimat, Vuarin (cap.). — *Demis* : Pelletier, Deygat. — *Avants* : Chaudasson, Balmas, Létang, Peliardy, Bonnet, Motte et Gallot.

A 5 heures, un punch était offert aux Lyonnais et, à 7 heures, tout le monde se trouvait réuni au restaurant Victor-Hugo.

A 10 heures, les Stadistes ont accompagné les Lyonnais au train en se disant non pas adieu mais au revoir.

INTÉRIM.

Cross-Country

Championnat du Sud-Est à Dijon le 19 février.

Nous rappelons que le championnat de cross-country doit avoir lieu le 19 février prochain et que cette fixation, quoiqu'on en ait dit, n'a pas été modifiée.

Les engagements seront clos le 4 février, à minuit, au siège du Comité du Sud-Est et doivent être adressés à M. Héritier, trésorier du Comité du S.-E. Droit d'engagement : 5 fr. par équipe de huit coureurs, dont six seulement au classement.

Voici quels ont été les résultats des années précédentes pour ce championnat :

Le championnat de cross-country eut lieu pour la première année en 1895 et fut remporté brillamment par l'Association Athlétique du Lycée de Grenoble; la deuxième année, en 1896, le championnat revint au Club Sportif de Lyon, aujourd'hui disparu; en 1897, l'Union Athlétique Lyonnaise inscrivait la première son nom sur le challenge offert par l'U. S. F. S. A. et, en 1898, le Racing-Club Bourguignon remportait une victoire facile, quoique fortement désavantagé par un long voyage.

Cette année, les Dijonnais seront mieux favorisés puisqu'ils ont été chargés de l'organisation de ce championnat, qui sera couru dans leur ville.

La distance sera d'environ 14 kil. 500 et sera tracée dans les environs de Larrey-les-Dijon.

Le départ aura lieu à 2 h. 1/2 de l'après-midi, devant le restaurant du Vieux-Silène, à Larrey, et l'arrivée se fera devant le restaurant Daval, non loin du départ où les coureurs trouveront tout le confort nécessaire.

En outre des sociétés dijonnaises, le Philégic-Club de Lyon a décidé d'envoyer une équipe disputer ce championnat, auquel prendront part peut-être le R. C. L. et l'A. C. L. Le Bureau du

Comité du S.-E. avait décidé de demander aux capitaines du F. C. L. et de l'A. C. L. de reporter à demain, dimanche, le match de championnat de football qui, par une erreur regrettable, avait été fixé le même jour, 19 février. Le F. C. L. acceptant cette proposition, on avait demandé confirmation à l'A. C. L. qui a répondu par un refus. Le match de championnat restant fixé au 19 février empêchera les bons équipiers du F. C. L. de se rendre à Dijon; il est à souhaiter que ceux de l'A. C. L. puissent utilement les remplacer et représenter en grand nombre les Lyonnais qui jouent vraiment de malheur pour les réunions organisées par les Dijonnais.

Jean GERVAIS.

PROFESSIONNALISME

F. S. A. F.

Fédération des Sociétés Athlétiques de France

Assemblée générale annuelle du 13 janvier. — La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de M. Fleury de l'Etendard Athlétique de Paris, doyen d'âge, assisté de M. Desprès du Club Sportif de la Région Nord, qui remplissait le rôle de secrétaire comme étant le plus jeune des membres présents.

Treize délégués, à raison de un par chaque Société, étaient présents à l'Assemblée: MM. Houpert, de l'Union des Sports de France; Verdelet, de l'Union des Sports de Paris; Desprès, du Club Sportif de la Région Nord; Sahuguet, du Club Sportif Français; Poggioli, de l'Espérance Sportive du XIX^e arrondissement; Fleury, de l'Etendard Athlétique de Paris; Martin, du Club Athlétique du Sud; Metteler, du Club Athlétique Parisien; Thiquet, du Cyclo-Club de France; L. Faure, du Club Pédestre Lyonnais; Bagré, du Club Pédestre et Vélocipédique de Lyon; Moyné, du Cercle des Sports de Lyon; Lévillé, du Stade Lyonnais.

Après vérification des pouvoirs des délégués, il est procédé, par M. Verdelet, secrétaire général sortant, à la lecture du rapport de l'exercice 1898. Ce rapport constate les succès croissants de la jeune fédération qui, au bout d'une année d'existence, compte déjà 22 Sociétés affiliées dont plusieurs en province soit à Lyon, Bordeaux, Roubaix, Châlons-sur-Marne. De plus, un grand nombre de Sociétés parisiennes ont l'intention de s'affilier à cette jeune Fédération.

Le rapport moral ainsi que celui financier sont approuvés à l'unanimité.

On passe à la discussion des propositions parvenues au bureau pour être discutées en Assemblée générale et dont plusieurs émanent des Sociétés lyonnaises.

Une proposition de M. Lévillé tendant à créer une cotisation proportionnelle à l'importance des Sociétés est rejetée.

Le Club Pédestre Lyonnais, par l'entremise de son délégué, M. Faure, demande le changement de titre de l'Union, le mot Union étant impropre à indiquer l'association entre les clubs et demande qu'il soit remplacé par Fédération.

M. Houpert propose comme nouveau titre: *Fédération des Sociétés Athlétiques de France*; M. Verdelet appuie cette proposition; M. Fleury demande *Fédération Athlétique de France*. Enfin après discussion on procède au vote, qui donne les résultats suivants. F. S. A. F.: 10 voix; U. S. P. S. A.: 2 voix; F. A. F.: 1 voix. En conséquence l'U. S. P. S. A. s'appellera désormais *Fédération des Sociétés Athlétiques de France* (F. S. A. F.)

Une proposition du comité du Sud-Est, tendant à ce que le championnat de France de cross-country soit couru cette année à Dijon, ainsi que plusieurs propositions d'ordre secondaire émises par les Sociétés lyonnaises, sont transmises au Conseil qui statuera dans sa prochaine séance.

Une proposition de M. Bagré, demandant que les Sociétés paient 10 francs au moment de l'affiliation et le reste dans l'espace de trois mois, jusqu'à complète libération des 20 francs est adoptée à l'unanimité.

Les championnats de France de courses à pied sont définitivement fixés au 16 juillet, ce qui ne pourra qu'encourager les coureurs de province à faire le déplacement de Paris, étant donné que la fête nationale se trouvera deux jours avant. Il est

ensuite procédé à la révision des statuts motivée par le changement de titre de la Fédération. Quelques changements sans grande importance sont apportés dans leur rédaction.

L'ordre du jour appelle ensuite le renouvellement du bureau pour l'année 1899:

Election d'un président: M. J. Rolland (C. P. V. de Paris) est élu au premier tour par 11 voix sur 13 votants.

Election de deux vice-présidents: MM. Houpert (U. S. F.), 11 voix et Weyler (C. A. P.), 7 voix sont élus au premier tour.

Election d'un secrétaire général: M. Ch. Verdelet (U. S. P.), secrétaire général sortant, obtient 10 voix et conserve ses fonctions pour 1899.

Election d'un trésorier général: M. A. Léveillé (S.L.) est élu par 10 voix au premier tour.

Election de deux assesseurs: M. Goupil (U. S. F.) est élu avec 7 voix au premier tour et M. Methet (C. A. P.) au deuxième tour avec 7 voix.

La séance est levée à minuit.

Le secrétaire général: Ch. VERDELET.

Comité régional du Sud-Est.

(Siège: Café de la Patrie, 142, avenue de Saxe.)

Séance du 13 janvier 1899. — La séance est ouverte à 9 h. sous la présidence de M. Champagnon, vice-président. Absent excusé: M. Ferratge.

Lecture est donnée du procès verbal de la dernière séance (adopté).

Lettre de M. Sineux dans laquelle il nous adresse un lot pour le cross des juniors du 22 courant. M. Simon est chargé de le remercier.

L'admission de M. Brochu (C. P. L.), représenté comme délégué au Comité, n'est pas acceptée.

En conséquence, le C. P. L. est prié de nommer un troisième délégué. La non-acceptation de M. Brochu donne lieu à la nomination d'un secrétaire général et d'un chronométrier. Renvoyé à la prochaine séance. M. Brochu sera invité à remettre à M. Drevet, trésorier du Comité, la somme qu'il a reçue pour l'achat d'un vélographe, s'il n'est pas encore acheté.

M. Champagnon est délégué du Comité pour rendre une visite à la société l'Epée de Roland, de Villeurbanne.

Le C. P. V. organise pour le 15 janvier un cross d'entraînement. Départ à 9 h. du matin, café de la Station, St-Clair.

M. Simon est chargé d'écrire à M. Ferratge pour le solliciter de présider le jury du cross interclubs juniors du 22 courant.

Les coureurs juniors sont informés que les engagements pour le cross du 22 seront clos vendredi, 20 courant. Ils ne partiront que sur la présentation de leur licence. Prière de retirer les licences au siège du Comité le vendredi, de 8 h. 1/2 à 11 h. du soir.

La séance est levée à 10 h. 05.

Le Secrétaire-adjoint: A. SIMON.

Club Pédestre Lyonnais.

Dans sa dernière séance le C. P. L. a décidé que le cross qu'il organise pour le 29 janvier aura définitivement lieu à Tassin. Le départ aura lieu à 2 heures 1/2 du restaurant Jean en face de la gare. Lecture est donnée d'une lettre de M. Léon Faure, délégué du C. P. L. à Paris, rendant compte de l'Assemblée générale de la Fédération. Le Comité prend ensuite réception de plusieurs prix offerts pour le cross du 29 janvier. M. Jean, de Tassin, a été admis membre honoraire.

Les délégués du Club au Comité du Sud-Est rendent compte des décisions prises par ce comité dans sa dernière séance. Après avoir examiné la situation faite au C. P. L., soit par les agissements soit par les votes de certaines Sociétés dans le but de nuire au Club et considérant en outre que le refus d'accepter M. Brochu, délégué du C. P. L., au Comité du Sud-Est, dont il fut le fondateur, a été décidé par un vote contraire aux règlements et que ne justifiaient point ses actes passés, le comité charge le président du Club, d'écrire à Paris, au

Conseil de la Fédération, afin de lui expliquer ce qui passe au comité du Sud-Est. Après la discussion de quelques questions d'ordre intérieur, la séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire adjoint: Lucien PIAUD.

Stade Lyonnais

La réunion est ouverte à 8 h. 1/2 sous la présidence de M. Martelat, président. Les délégués au comité de l'U. S. P. S. A. font leur rapport sur la dernière réunion. Lecture est donnée du dernier procès verbal (Accepté).

M. Péron, secrétaire, est chargé d'écrire à différentes maisons de Paris pour avoir les catalogues d'insignes.

Puis une liste est dressée des coureurs devront faire partie du cross-country du 22 courant.

Se sont fait inscrire: MM. Pellagaux, Janin, Collombet, Laniel et Boulet.

La séance est levée à 10 h. 1/2. *Le secrétaire:* PÉRON

LA LUTTE A LYON

« Il y a du muscle dans l'air! », s'écriait je ne sais plus quel lutteur fameux, dans une de ses parades habituelles. Et, de fait, il faut reconnaître que le championnat du monde, organisé par le *Journal des Sports*, a fait revivre un peu partout le goût de la lutte, jadis si en faveur parmi nous.

Nous avons fait, à propos de ce championnat, les réserves que nous inspirait la tournure toute de réclame et absolument étrangère au vrai sport que ces luttes avaient prise.

Mais nous nous étions hâté de mettre hors de cause les intentions de notre confrère et le but qu'il poursuivait.

La lutte est, en effet, un sport par excellence, sa pratique développant chez l'homme toutes les énergies physiques et morales, donnant à ses membres la souplesse et la vigueur, ayant même, au point de vue plastique, une réelle influence sur la beauté du corps humain: il suffit de parcourir nos Musées pour s'en convaincre. Quoi de plus virilement beau que certaines statues que nous a léguées l'antiquité!

N'oublions pas, en effet, que, dans les Jeux Olympiques, la lutte primait tous les autres exercices.

Nous ne pouvons donc qu'applaudir aux efforts de ceux qui, gagnés à la cause des sports, dans un patriotique sentiment de régénération de notre race, cherchent à vulgariser, après tant d'autres, ce noble exercice. Aussi, est-ce avec une vive satisfaction que nous avons appris que, dans l'une des plus prospères parmi nos Sociétés athlétiques lyonnaises, une section de lutte allait être organisée par quelques jeunes gens, séduits par tout ce que ce sport a de passionnant.

Si, comme on nous l'assure, ce projet se réalise, nous serons heureux d'en enregistrer toutes les manifestations et tous les progrès.

Lyon ne saurait, d'ailleurs, être en retard sur les autres grandes villes de France où la lutte va être pratiquée par les principaux clubs athlétiques.

Voici, en effet, ce que l'on nous écrit de Marseille:

« Le Sporting-Club de Marseille, qui pratique courses à pied, football, cricket, natation, escrime, vient de décider de former une section de lutte. Marseille est dans le mouvement et La Française, une des premières sociétés de gymnastique, vient de prendre également la même décision ».

En attendant, Lyon-Sport reçoit les adhésions des amateurs désireux de faire partie de cette section de lutte.

GYMNASTIQUE

XXV^e Fête Fédérale de l'Union-Dijon, 21, 22 Mai

On nous demande quand aura lieu dans la région lyonnaise, à Lyon, sans doute, la séance de démonstration des exercices imposés à la XXV^e Fête.

Nous répondrons à nos camarades que nous n'avons encore pas vu la date fixée, dans les journaux spéciaux ou dans *Le Gymnaste*, mais que fort probablement, cette séance aura lieu bientôt. Au comité d'organisation on doit s'en occuper.

Touristes Lyonnais. — ORDRE DE SERVICE — *Section centrale.* — *Dimanche 22.* — Tir pour la section de tir; réunion place Morand, à 7 h. 1/2.

Section de Villeurbanne. — *Dimanche 22.* — Tir au stand de la Société de tir de Lyon.

AVIGNON. — **Les Patriotes de Vaucluse.** — *Dimanche prochain. 22 janvier,* la société de gymnastique d'instruction militaire *Les Patriotes de Vaucluse* donnera sa fête annuelle. Une sortie aura lieu dans l'après-midi et, à 6 heures, banquet à l'hôtel Lance, sous la présidence de M. le capitaine Delorme. Un bal de famille, offert par la Société dans la grande salle des fêtes de l'hôtel de ville aura lieu après le banquet. Notre correspondant M. Marius Bernard, est président de la fête.

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE

Lyon, 19 janvier 1899.

Les dispositions de notre marché continuent à être excellentes. La hausse a fait de sérieux progrès et a profité surtout aux valeurs qui, ces derniers temps, n'avaient pas participé au mouvement de reprise, c'est le résultat de l'amélioration de la situation politique et financière.

On prévoit pour aujourd'hui un abaissement du taux de l'Escompte à Londres.

Notre 3 0/0 ouvre à 102 02 en avance de 30 centimes sur hier et clôture à 101 12 avec un comptant excellent.

L'Italien gagne 55 centimes pour la journée à 93 15 93 25.

Seuls l'Extérieure et les Chemins Espagnols, qui avaient brillamment accompli une vive campagne de hausse, réagissent un peu aujourd'hui. La plus-value acquise semble suffisante aux acheteurs de ces derniers temps et prudemment on réalise un peu pour se porter sur d'autres valeurs plus susceptibles d'un mouvement en avant. Extérieure 48 65, 48 55, 48 75.

Nord Espagne 116 114 116. Saragosse 179 178 180.

Portugais 23 90, Turc d 22 90, Suez 3550, Laenderbank 521.

Le Crédit Lyonnais dont nous n'avons cessé depuis quelques jours de conseiller l'achat, ouvre à 873 pour clôturer à 876 demandé soit 8 francs de hausse sur la clôture d'hier.

Banque Ottomane ferme à 551 551 50.

Le Rio-Tinto ne connaît plus d'obstacles, il clôture à 884 après avoir débuté à 882, les primes sont chaque jour déboisées. Gare à la réaction.

Comptant. — Signalons une avance sérieuse de la Parit Kaner à 850 et 870, Horme 172 173, Creusot 2060, Aciéries Marine 1569, Commentry 931, Franche-Comté 282, Aciéries Saint-Etienne 1850, Firminy 3300, Dombrowa 1065, Gaz Lyon 902 905, Jonage 484, Tramways Lyon 2005, Huta 4320, Baud 423, Loire 203 202, Montrambert 915, Blanzay 1795.

Marché en Banque. — Urikany 121, obl. Donetz 1025, Constr. françaises 758, Aix 30, Glace Paris 110, obl. Pettendorff 500, Briansk 1318, Tharsis, 216, East-Rand 183 00, Goldfields 165, Pellicules 1300, act. Pompes funèbres 710, Glace Paris lib. 110, Glace Alger 107, Alimentation 123, Bugnot Colladon 755, Précision 133, Hafna 225, Phonographe 207, Montecatini nouv. 135, Eden-Bar 126, Bar Barre 106, ob. Cuivre 498, Cycles 147, Distilleries mér. 672, Noguier 500, Ciment Boyer, Photographure étab. Marais 108 50, Katchsekar pr. 169, Céramo Cristal 605, Simmer 139, Appareillage 240, Rykosky 483 50, Biscuits, 525, Rochet 525, Volta 1050, Cotonnière 535, Caluire 875, St-Paul 491 25, Artois 450, ob. Maksecha 467 50. E.D.

NOS PRIMES

A l'occasion du nouvel an

Nous offrons à nos abonnés et lecteurs les primes exceptionnelles ci-dessous :

1^o Une **Superbe Jumelle de Théâtre** en nacre fantaisie avec étui peau noire et satin..... 15 fr.

2^o Une **Jumelle de Campagne** avec étui à courroie, article soigné, verres supérieurs..... 30 fr.

3^o Un **Nécessaire pour Touristes**, comprenant : Un baromètre de poche pour altitudes; un Thermomètre; une Boussole..... 40 fr.

S'adresser au bureau du journal, 63, rue de l'Hôtel-de-Ville, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

Maison DOUÉ

LYON — Fondée en 1852 — LYON

MAGASIN ET BUREAUX **MANÈGE ET ENTREPOTS**

7, Place de la Charité

32, Quai Perrache

TÉLÉPHONE N° 44

TÉLÉPHONE N° 16

La **Maison DOUÉ**, soucieuse de donner toujours de mieux en mieux à sa nombreuse et fidèle clientèle, a traité, pour 1899, avec les marques américaines les plus réputées **Shelby, Dayton, Stearns, Luthy**, à changement de vitesse, les plus grandes fabriques du monde, ce qui lui permet de vendre une bicyclette américaine **hors ligne garantie** pour dame et homme au prix de **250 frates**.

Comme toujours, la Marque GLADIATOR

sera la Marque Française préférée

Que les acheteurs rendent une visite à la **Maison DOUÉ** avant de faire l'achat d'une bicyclette en 1899, ils seront sûrement enchantés du bon marché, de l'élégance et surtout de la qualité.

On trouvera également dans ses magasins les marques suivantes : **Cleveland, Gendron, Whitworth, Libérateur, La Française.**

MOTOCYCLES, VOITURETTES, AUTOMOBILES

SPECTACLES



CONCERTS

Grand-Théâtre. — Ce soir. *Méphistophélès*, dont le succès, hier au soir, a été des plus grands. Demain, en matinée, à tarif réduit, *Les Dragons de Villars* et *La Fille du Régiment*. Le soir, *Le Prophète*.

Célestins. — Ce soir, *Zaza*, le succès du jour. Demain, en matinée et le soir, *Zaza*.

Casino des Arts. — Le spectacle du Casino est peu ordinaire à l'heure actuelle, et tous les amateurs trouvent de quoi contenter leur curiosité dans une troupe composée avec un grand soin : un homme sans bras, Jean de Hénault, qui peint, mange, boit, tire à la carabine avec ses pieds; les Jockey-Roston qui possèdent un homme-singe d'une extraordinaire légèreté; Naudier, un comique des plus intéressants; Mlle Phrynette.

Scala-Bouffes. — On est en pleine saison de fête et de succès à la Scala, et c'est maintenant un public absolument choisi qui vient entendre ces exquis chanteurs Villé-Dora, un couple charmant dont on ne se lasse pas d'entendre les créations. Dans la troupe, il faut citer aussi les Lury-Lury, Mauricette d'Arbois. MM. Sylvain, Fernandez, etc. Demain, à 2 h., grande matinée de famille.

Eldorado. — Voulez-vous passer une soirée charmante? Allez à l'Eldorado dont le spectacle est réellement composé de façon à satisfaire tous les goûts.

Il nous a été rarement donné à Lyon d'avoir à applaudir une troupe aussi homogène et aussi parfaite.

Le National Vitograph a un succès mérité. *La rue de la Lune* tient en gaieté la salle.

A bientôt *Ça vaut*, la revue que la capiteuse Gomez et l'hilarant Roger M. ont promis de mener rondement à la centième.



MAL DE DENTS

Guérison instantanée

Infailible

par les

GOUTTES BÉNÉDICTINES
DES RR. PP. J. et GEROME

Prép.

R.P. JON

médecin

chirurg.

dentiste.

En vente

chez princip.

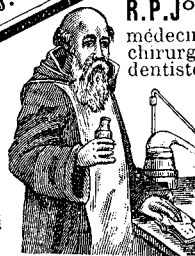
Pharmac., Parfum.,

Coiffeurs, Droguistes, etc.

LA BOITE 2,25.

PICOT, dépositaire général

3, rue de l'Eglise LYON



L'Administrateur-Gérant : A. BURNICHON.

Anc. Imp. A. WALTENER. — P. LEGENDRE et C^e, Suc^{rs}. — Lyon.